



VILLE-DUGNY.fr

29/02/2024

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Direction des Finances

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Chaque année, dans les dix semaines qui précèdent l'adoption du budget primitif, l'assemblée délibérante débat des orientations budgétaires de la commune, sur la base d'un rapport présenté par le maire.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat est acté par une délibération spécifique.

Le rapport prévu à l'article L.2312-1 comporte les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette qui vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport présenté par le maire, comporte les informations relatives :

- A la structure des effectifs
- Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature.
- A la durée effective du travail dans la commune

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le débat sur les orientations budgétaires est un moment de débat politique qui vise à déterminer les orientations qui seront traduites dans le budget communal. Il présente les contraintes et les marges de manœuvre auxquelles la commune est soumise, les choix politiques de la municipalité et les principes de leur mise en œuvre budgétaire.

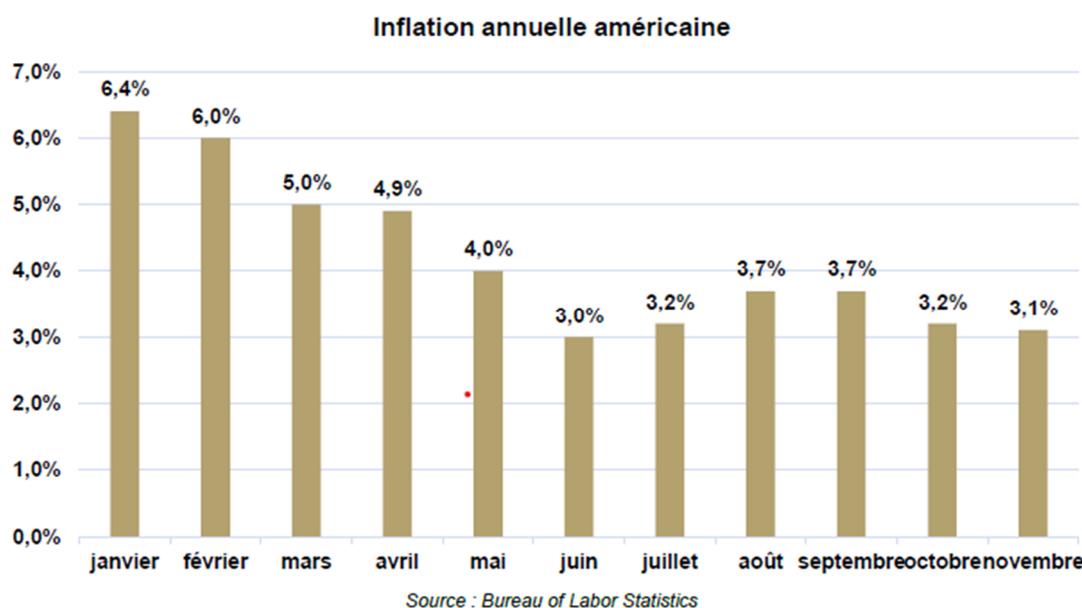
1 – UNE INCERTITUDE CONJONCTURELLE FACE AU REFLUX DE L'INFLATION ET LA TRANSMISSION DE LA HAUSSE DES TAUX

Le reflux de l'inflation se poursuit pour l'instant malgré la hausse des prix de l'énergie

L'économie Américaine a montré une forte résilience cette année. De même, malgré des hausses des taux directeurs de la BCE plus importantes que celles anticipées, l'économie européenne s'est montrée plus résiliente qu'escompté.

HSBC prévoit une nette décrue de l'inflation cette année. Cette dernière est déjà dans une phase de décroissance importante ; le taux de l'inflation se rapproche de 4% aux Etats-Unis et en Zone Euro. Cette décrue est causée par les effets de base sur les prix de l'énergie et la rechute des prix du gaz. Par ailleurs, l'évolution des prix des matières premières reste une source de risque notable pour l'inflation. Le marché des matières premières est très volatil en raison des incertitudes géopolitiques dans le Proche-Orient ; mais également des événements climatiques.

Plus récemment, la décrue de l'inflation a été tirée par d'autres secteurs notamment les biens manufacturés et l'alimentation. Les entreprises dans ces secteurs importent moins de coûts entrants ce qui impacte le prix des biens. L'inflation dans le secteur des services est plus persistante en raison de tensions toujours importantes sur le marché du travail. En effet, les coûts salariaux représentent une grande part des coûts totaux.



Globalement, la décrue de l'inflation devrait être très graduelle.

Des renégociations salariales pour compenser l'inflation

Aux Etats-Unis, les salaires ont augmenté de 5,5% en glissement annuel. Ainsi, les pressions salariales se modèrent aux Etats-Unis, mais semblent être plus persistantes en Zone Euro. En effet, dans la Zone, la remontée des coûts du travail tire l'inflation à la hausse. Les syndicats souhaitent rattraper la hausse de l'inflation à travers les négociations salariales. Ainsi, les coûts salariaux unitaires ont augmenté, à travers une baisse du nombre d'heures travaillées depuis la crise sanitaire et l'intégration du télétravail.

Une croissance hétérogène dans la Zone Euro

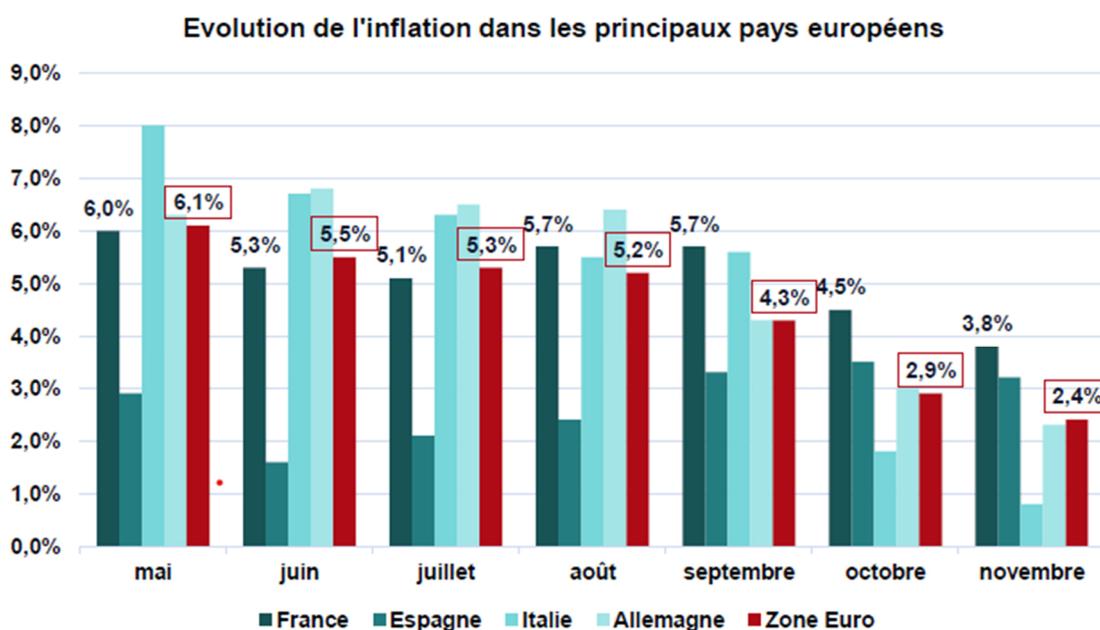
Après avoir atteint plus de 10% en octobre 2022, l'inflation poursuit son ralentissement dans la zone euro et atteignait 2,4% sur un an en novembre. Un chiffre moins élevé que celui attendu par les analystes qui tablaient sur 2,7%, le chiffre atteint ainsi son plus bas niveau depuis juillet 2021. Cette valeur pourrait influencer sur les décisions de la Banque Centrale Européenne (BCE) quant à une possible baisse de ses taux. En effet le niveau d'inflation se rapproche de plus en plus de l'objectif fixé par la BCE. Pour rappel, l'institution monétaire a pour principale mission d'assurer la stabilité des prix pour permettre l'équilibre de l'économie au sein de la zone euro (les vingt pays à avoir adopté la monnaie unique). Or, pour cela, elle doit maintenir l'inflation proche de 2% à moyen terme.

L'inflation se situe désormais bien loin du record atteint en octobre 2022 à 10,6%, plusieurs mois après le déclenchement du conflit en Ukraine qui a provoqué une flambée des prix de l'énergie. Elle a d'ailleurs particulièrement diminué depuis l'été dernier puisque la hausse des prix atteignait encore 5,2% en août.

Sans compter que le reflux enregistré en novembre touche toutes les composantes de l'indicateur, hors énergie.

Ainsi, la flambée des prix de l'alimentation (y compris alcool et tabac) a ralenti à 6,9%, après 7,4% en octobre. La hausse des tarifs des services a faibli, à 4% (-0,6 point), comme celle des biens industriels, à 2,9% (-0,6 point). Quant à la chute des tarifs de l'énergie, constatée ces derniers mois, elle s'est même accentuée : ces derniers ont baissé de 11,5% en novembre sur un an, après 11,2% en octobre.

Le ralentissement de politique monétaire en zone euro menée depuis près d'un an et demi s'explique, d'une part, par le ralentissement de l'inflation et, d'autre part, par l'affaiblissement de la croissance économique et le ralentissement du marché du travail qu'il provoque. Ainsi, selon un rapport trimestriel de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) paru en septembre, la croissance est attendue à 0,6% pour cette année au sein de la zone euro, soit un recul de 0,3 point par rapport à juin, plombée par l'Allemagne qui pourrait tomber en récession et l'Italie dont la prévision est amputée de 0,4 point, à 0,8%.



Source : Eurostat

2 – CONTEXTE NATIONAL

Les prévisions de croissance du Gouvernement pour 2024 manquent de prudence

Depuis la transmission du programme de stabilité pour les années 2023 à 2027, le Gouvernement a révisé ses prévisions de croissance pour 2024. Alors qu'il prévoyait une croissance de 1,6 %, **il estime désormais qu'elle devrait atteindre 1,4 %**.

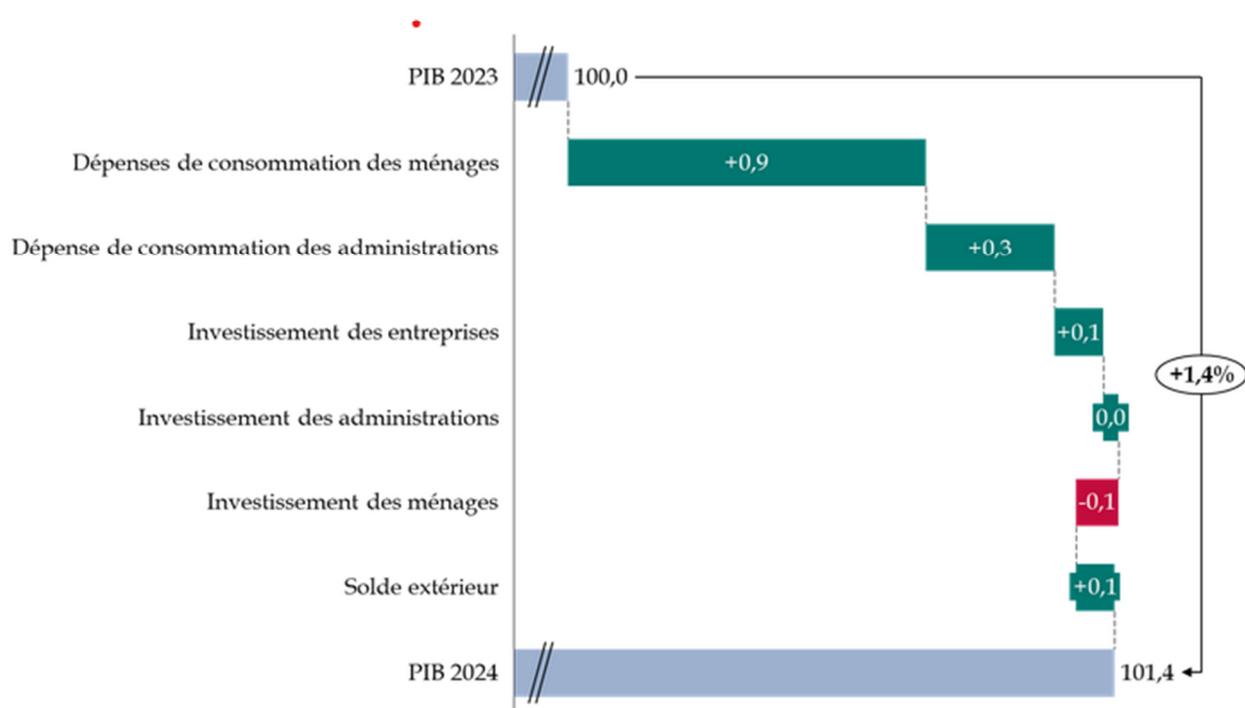
Selon le Gouvernement, celle-ci serait **largement soutenue, dans un contexte de reflux de l'inflation, par la reprise vigoureuse de la consommation des ménages**, qui contribuerait à hauteur de 0,9 point à la croissance, et, dans une moindre mesure, par les dépenses des administrations publiques (+ 0,3 point).

En revanche, le Gouvernement fait l'hypothèse d'une **contribution négative de l'investissement des ménages** (c'est-à-dire les dépenses immobilières pour l'essentiel). La **contribution du commerce extérieur serait légèrement positive** - mais moins qu'en 2023.

Décomposition de la prévision de croissance

du Gouvernement entre 2023 et 2024

(en point de PIB - base 100 au PIB de l'année 2023 - en volume)



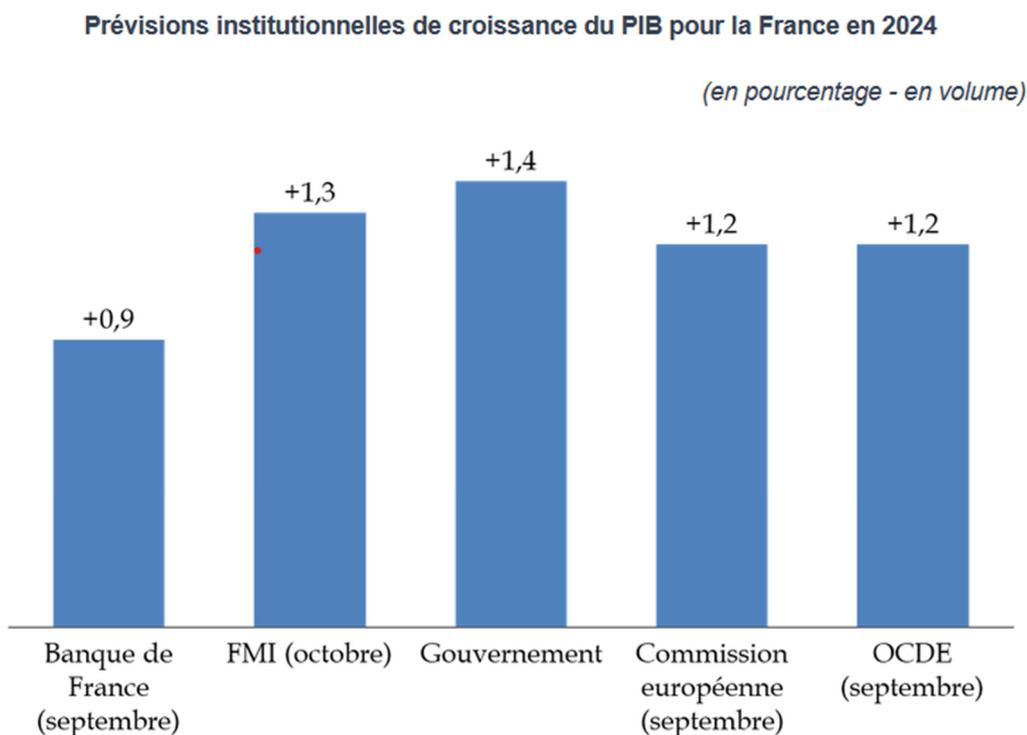
Cette prévision est particulièrement optimiste : elle constitue la plus élevée de toutes celles actuellement disponibles. Si le FMI, dans les prévisions de croissance qu'il a publiées en octobre 2023, estime que la croissance française devrait atteindre 1,3 % en 2024, les autres prévisions disponibles sont toutes inférieures à 1 %.

La prévision du Gouvernement qui, au moment de la publication du programme de stabilité 2023-2027, se situait au niveau de l'estimation la plus haute relevée par le *Consensus Forecasts*, la dépasse au mois de septembre 2023. L'estimation haute la plus récente au moment de l'écriture de ce rapport (octobre 2023) demeure également inférieure aux prévisions du Gouvernement.

Cela constitue une **différence importante par rapport à la prévision que le Gouvernement avait retenue pour 2023 dans le cadre du PLF 2023, puisqu'alors celle-ci se situait cette au-dessus de la moyenne mais en dessous de l'estimation la plus haute.**

Les instituts de conjoncture français sont également plus pessimistes que le Gouvernement, l'OFCE et Rexecode prévoyant respectivement une croissance de 0,8 % et 0,4 % en 2024.

Si les prévisions de croissance des conjoncturistes « institutionnels » sont plus proches de celle du Gouvernement, celle-ci demeure encore la plus élevée.



3 – LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

Le PLF a été élaboré de manière à amorcer un recul du déficit public tout en maintenant une politique d'investissement stratégique en matière de transition écologique et de soutien du pouvoir d'achat.

La fin du « quoi qu'il en coûte » se matérialise à travers différentes mesures :

- La suppression de la plupart des dispositifs de soutien de l'Etat auprès des entreprises et des collectivités sur le coût de l'énergie (pour 10 milliards d'euros).
- La réduction des aides aux entreprises (Pour 4.5 milliards d'euros).
- La réduction des aides à la politique de l'emploi (Pour 1 milliard d'euros).
- La réforme de l'assurance chômage (Pour 700 millions d'euros)

Parallèlement, le gouvernement programme 7 milliards d'euros supplémentaires en faveur de la transition écologique au travers des priorités suivantes :

- Rénovation de logements et de bâtiments, privés comme de l'État.
- Verdissement du parc automobile et offre de transports plus propres et accessibles.
- Transition de l'agriculture et protection des forêts.
- Préservation de la biodiversité et plan eau.
- Compétitivité verte (création d'un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte)

- Transition énergétique.
- Soutien à la planification écologique dans les territoires (renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires).

Enfin, dans une logique de soutien à la consommation des ménages, le gouvernement prévoit d'indexer sur l'inflation le barème de l'impôt sur le revenu (soit un rehaussement de 4,8%). Pour soutenir les ménages les plus modestes, l'**indexation sur l'inflation des dépenses de prestations sociales** (allocations familiales, revenu de solidarité active.) s'élèvera à 18 Md€ en 2024, dont 14 Md€ au titre des pensions de retraite. Les retraites seront revalorisées de 5,2% au 1er janvier 2024 et les minimas sociaux de l'ordre de 4,6% au 1er avril.

L'évolution des principaux indicateurs de l'économie française dépendra en grande partie du contexte international et des conséquences des crises géopolitiques en cours.

Ainsi, du fait des récents développements au Proche-Orient, l'hypothèse d'un nouveau choc pétrolier n'est pas exclue.

Le PLF 2024 retient les hypothèses suivantes :

	2023	2024
Croissance	1.0 %	1.4 %
Déficit	- 4.9 %	- 4.4 %
Inflation	4.9 %	2.6 %
Endettement en % du PIB	109.7 %	109.7 %

Les mesures pour les collectivités territoriales

Le montant de la **dotation globale de fonctionnement (DGF)** est augmenté de 213 683 813 euros par rapport à 2023 (à périmètre courant). Cette somme à vocation à financer :

- La revalorisation de la dotation solidarité rurale (DSR) : + 100 M€
- L'abondement de la dotation de solidarité urbaine (DSU) : + 90M €

La hausse de 190 millions d'euros de la DGF des communes doit permettre à 60% de communes de la voir augmenter en 2024. Les dotations de péréquation (qui vont aux collectivités les plus défavorisées) sont abondées de 220 millions d'euros. Le tiers de la hausse de la dotation d'intercommunalité en 2024 est financé par 30 millions d'euros.

Une compensation par l'État (24,7 millions d'euros en 2024) est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la **taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)** et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource.

La dotation pour les titres sécurisés voit son attribution passer de 52.4 à 100 millions d'euros.

La **suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** restante est étalée sur 4 ans (comme annoncé dès la fin du mois d'août par le gouvernement). La CVAE sera totalement supprimée en 2027. Le taux du plafonnement de la contribution économique territoriale - la "CET", c'est-à-dire la somme de la CVAE et de la cotisation foncière des entreprises, ou CFE - en fonction de la valeur ajoutée, est lui aussi ajusté, puisqu'il est progressivement abaissé sur quatre ans.

Accompagnement financier de la mobilisation des collectivités pour la réussite des **zones à faible émission (ZFE)**. En premier lieu, le produit des amendes de la circulation dans les ZFE est exclu du compte d'affectation spéciale "contrôle de la circulation et du stationnement routiers". Par ailleurs, dans ces ZFE, les recettes des amendes forfaitaires (y compris les amendes majorées) générées par des systèmes de contrôle automatisés

sont affectées aux collectivités mettant en place les contrôles. Ces mesures entreront en vigueur le 1er janvier 2025.

Estimation des **montants des prélèvements effectués sur les recettes de l'Etat** et destinés aux collectivités en 2024. Leur total est évalué à 44,8 milliards d'euros (soit + 783 millions d'euros par rapport à la loi de finances pour 2023). Parmi les facteurs de progression : la hausse de la DGF (+ 220 millions d'euros), la croissance du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (+ 364 millions d'euros) – cette dernière étant liée à la bonne tenue de l'investissement ces deux dernières années et à la décision du gouvernement de rendre les aménagements de terrain éligibles au FCTVA.

A noter par ailleurs : alors que le gouvernement annonçait un coût du filet de sécurité en matière de dépenses énergétiques de 1,5 milliard d'euros en 2023, ce dispositif est évalué désormais à un coût de 400 millions d'euros.

Les principaux amendements concernant les collectivités territoriales :

ARTICLE 23 terdecies nouveau	Lancement d'une expérimentation pendant trois ans d'un service de télédéclaration centralisé de la taxe de séjour par les plateformes numériques
ARTICLE 27 ter nouveau	Création d'une taxe additionnelle de 200 % à la taxe de séjour en Île-de-France, dont le produit sera affecté à Île-de-France Mobilités
ARTICLE 27 terdecies nouveau	Assouplissement des règles de lien entre les taux, en vue du vote des taux de fiscalité locale. L'article vise en particulier les communes et EPCI dont le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est inférieur à 75 % de la moyenne.
ARTICLE 49 decies nouveau	Démarche de budgétisation verte obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants. Le budget vert devra être annexé au compte administratif ou au compte financier unique 2024.
Article 49 undecies nouveau	Faculté pour les collectivités de plus de 3 500 habitants de présenter un « état des engagements financiers concourant à la transition écologique ».
Article 49 tervicies nouveau	Obligation de mise en place du compte financier unique au plus tard pour l'exercice 2026.
Article 56 bis nouveau	Extension aux établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris de la faculté de recourir à des fonds de concours pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.
Article 60 nouveau	Mise en place d'une nouvelle dotation au profit des communes nouvelles de moins de 150 000 habitants, distincte de la DGF, accordant une garantie de non baisse. Mise en place d'une dotation d'amorçage de 10€ par habitant à laquelle sont éligibles les communes nouvelles de moins de 150 000 habitants pendant leurs trois premières années d'existence.
Article 61 nouveau	Report d'un an du transfert de la CFE des EPT franciliens vers la métropole du Grand Paris.
Article 62 nouveau	Modalités de compensation du transfert de compétence de pouvoirs de police sur la publicité extérieure de l'Etat vers les communes.

Les principaux dispositifs de soutien à l'investissement local :

Une revalorisation du Fond Vert crée en loi de finances 2023 est introduite : de 2 Milliards € à 2.5 Milliards € en autorisation d'engagement, dont, 1.1 Milliards € ouverts à ce titre en 2024 (contre 0.5 Milliards € en 2023).

Le verdissement de la DSIL est annoncé : l'objectif de financement de projets concourant à la transition énergétique est ainsi porté de 25% à 30 %.

3 – LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023 – 2027

Une augmentation des concours financiers de l'Etat aux collectivités (article 14)

L'enveloppe maximum des concours financiers de l'Etat aux collectivités, à périmètre constant et par année, a été définie comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027
FCTVA	6,70 Md€	7,10 Md€	7,63 Md€	7,88 Md€	7,79 Md€
Autres concours	46,15 Md€	46,88 Md€	47,32 Md€	47,78 Md€	48,26 Md€
TOTAL sans mesures exceptionnelles	52,85 Md€	53,98 Md€	54,94 Md€	55,66 Md€	56,04 Md€
Mesures exceptionnelles	2,11 Md€	411 M€	18 M€	5 M€	-
TOTAL avec mesures exceptionnelles	53,95 Md€	54,39 Md€	54,96 Md€	55,67 Md€	56,04 Md€

Ce plafond a été augmenté et serait revalorisé chaque année contrairement à la précédente LPFP 2018-2022, où il a connu des baisses (2019) et des stabilités (2022) :

	2018	2019	2020	2021	2022
Total des concours financiers de l'Etat aux collectivités (LPFP 2018-2022)	48,11 Md€	48,09 Md€	48,43 Md€	48,49 Md€	48,49 Md€

Des ressources exceptionnelles viendraient abonder l'enveloppe totale des concours financiers de l'Etat. Cela a particulièrement été le cas en 2023, où l'Etat a alloué 2,11 Md€ pour soutenir les collectivités dans un contexte économique difficile et incertain, notamment s'agissant de l'inflation, qui pèse sur les finances des collectivités.

Toutefois, cette nouvelle Loi de Programmation des Finances Publiques prévoit une disparition progressive de ces concours exceptionnels d'ici l'année 2027.

Instauration d'un objectif non contraignant d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (article 17)

Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement non-contraignant est instauré au niveau national afin de faire contribuer les collectivités qui le souhaitent à un **effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique.**

	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement	+4,8%	+2,0%	+1,5%	+1,3%	+1,3%

Cet objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement devra **être suivi et présenté chaque année à l'occasion du débat d'orientation budgétaire** (pour les budgets principaux et pour chacun des budgets annexes).

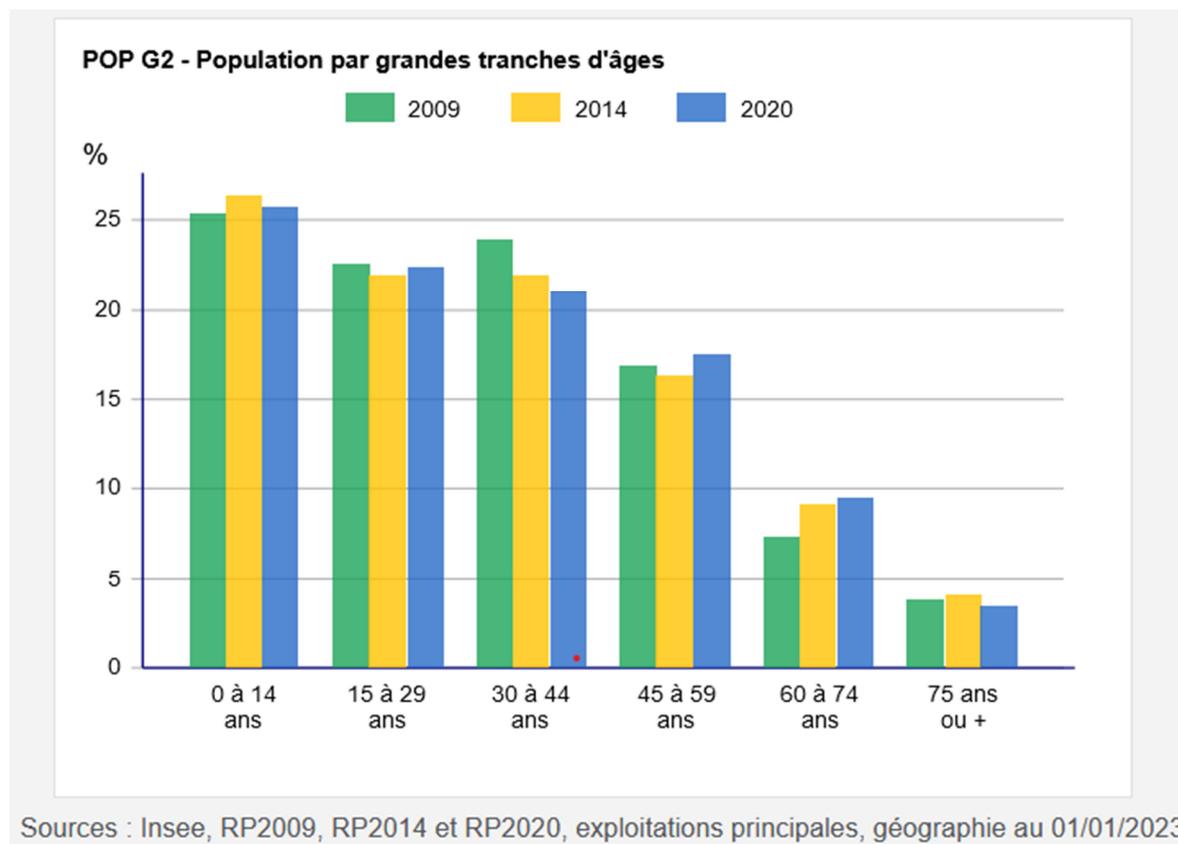
Cet objectif est ici défini en **valeur et non plus en volume**.

Pour rappel, l'objectif défini dans la précédente LPFP 2018-2022, en volume :

	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (LPFP 2018-2022)	+0,5%	+0,6%	+0,4%	+0,2%	+0,1%

1 – LE CONTEXTE SOCIAL

La ville de Dugny compte désormais 11 232 habitants (source INSEE – 2023). Une population relativement jeune, 48,2 % de la population a moins de 29 ans alors que 13.1% de la population a plus de 60 ans.



Une population en constante évolution depuis 1968 :

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	7 860	8 094	8 451	8 361	8 641	10 527	10 420	11 200
Densité moyenne (hab/km ²)	2 020,6	2 080,7	2 172,5	2 149,4	2 221,3	2 706,2	2 678,7	2 879,2

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales.

Une commune au profil familial avec une présence forte de familles :

FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2009	%	2014	%	2020	%	2009	2014	2020
Ensemble	3 904	100,0	3 967	100,0	4 086	100,0	10 512	10 412	11 219
Ménages d'une personne	1 080	27,7	1 252	31,6	1 251	30,6	1 080	1 252	1 251
Hommes seuls	556	14,2	639	16,1	685	16,8	556	639	685
Femmes seules	524	13,4	613	15,4	567	13,9	524	613	567
Autres ménages sans famille	144	3,7	124	3,1	63	1,5	408	316	152
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	2 680	68,6	2 591	65,3	2 771	67,8	9 024	8 844	9 816
Un couple sans enfant	652	16,7	594	15,0	551	13,5	1 360	1 227	1 170
Un couple avec enfant(s)	1 340	34,3	1 316	33,2	1 400	34,3	5 636	5 677	6 250
Une famille monoparentale	688	17,6	681	17,2	820	20,1	2 028	1 940	2 396

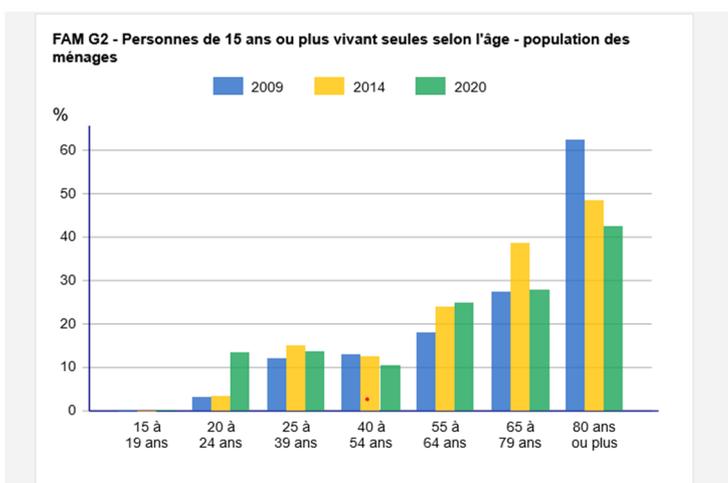
Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

FAM T4 - Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	2 740	100,0	2 615	100,0	2 826	100,0
Aucun enfant	864	31,5	737	28,2	875	31,0
1 enfant	832	30,4	739	28,3	684	24,2
2 enfants	600	21,9	627	24,0	639	22,6
3 enfants	256	9,3	337	12,9	355	12,6
4 enfants ou plus	188	6,9	174	6,7	272	9,6

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

Une part de personnes de plus de 80 ans vivants seules toutefois élevée : 42.7 % de la population communale.



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

Les familles monoparentales représentent 30 % de la population dont 27.6 % sont des femmes seules avec enfant(s)

Un accès aux études supérieures potentiellement plus difficile que dans le département de la Seine Saint Denis et une insertion professionnelle des jeunes complexes :

FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2020

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	7 121	3 400	3 721
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	30,2	30,2	30,3
BEPC, brevet des collèges, DNB	6,2	7,2	5,3
CAP, BEP ou équivalent	22,5	23,6	21,5
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	20,5	20,3	20,8
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	8,2	7,3	8,9
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	7,4	7,0	7,9
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	4,9	4,5	5,2

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Un taux de chômage plus élevé que la moyenne départementale :

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2009	2014	2020
Nombre de chômeurs	882	972	1 093
Taux de chômage en %	16,7	19,3	20,9
Taux de chômage des 15 à 24 ans	32,2	33,8	29,1
Taux de chômage des 25 à 54 ans	14,6	17,6	20,3
Taux de chômage des 55 à 64 ans	13,0	14,4	15,6

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2020

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	2 217	100	1 979	100
Salariés	2 030	91,6	1 930	97,5
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	1 751	79,0	1 560	78,8
Contrats à durée déterminée	210	9,5	265	13,4
Intérim	34	1,5	48	2,4
Emplois aidés	2	0,1	11	0,6
Apprentissage - Stage	33	1,5	47	2,4
Non-Salariés	187	8,4	49	2,5
Indépendants	124	5,6	33	1,7
Employeurs	63	2,9	16	0,8
Aides familiaux	0	0,0	0	0,0

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Peu d'accédant à la propriété et une majorité de locataires d'habitation :

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2009		2014		2020			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
Ensemble	3 899	100,0	3 966	100,0	4 084	100,0	11 200	14,3
Propriétaire	582	14,9	597	15,1	554	13,6	1 638	16,7
Locataire	2 956	75,8	2 883	72,7	3 119	76,4	8 711	15,1
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	2 484	63,7	2 445	61,6	2 666	65,3	7 490	16,4
Logé gratuitement	361	9,3	485	12,2	411	10,1	851	4,8

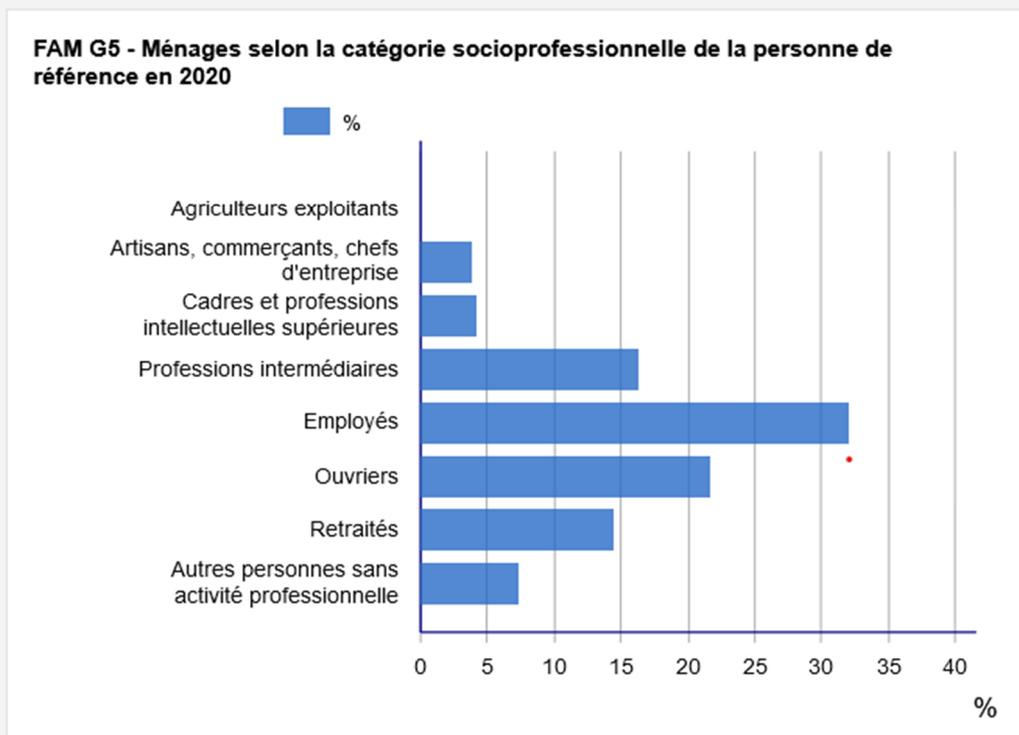
Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

Des indicateurs indiquant une certaine précarité :

- Le taux de pauvreté est de 31 % contre 27.6 % dans le département (traduit par plus de 70 % de logements sociaux à l'échelle de la ville)
- Le montant du revenu disponible médian (2020) est de 16 900 € contre 18 470 e au niveau du département.
- 36.4 % de la population de plus de 15 ans n'ont pas de diplômes qualifiants (35.1 % dans le département)

Les ménages selon la catégorie socioprofessionnelle sont représentés par 53.7 % d'employés et d'ouvriers, 4.2 % de cadres et professions intellectuelles supérieures, 16.3 % de professions intermédiaires, 14.5 % de retraités et 7.4 % sans activités professionnelles :

FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2020



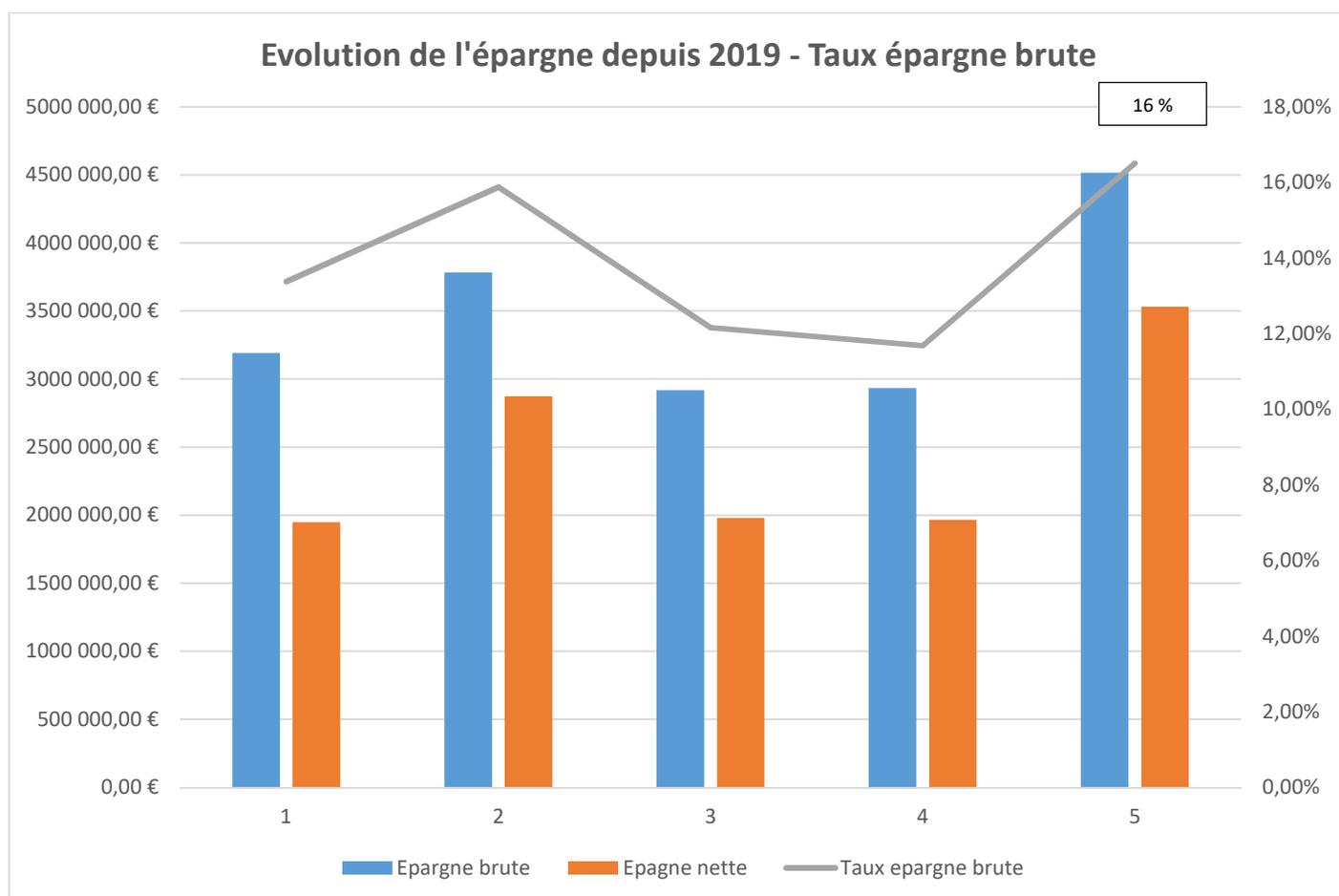
Source : Insee, RP2020 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2023.

2 – ANALYSE RETROSPECTIVE

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 anticipé
Fiscalité directe (73111)	8 556 365,00 €	8 710 337,00 €	8 889 010,00 €	8 480 850,00 €	8 884 932,00 €
Fiscalité indirecte locale	258 382,99 €	222 103,47 €	243 991,92 €	207 219,63 €	317 919,23 €
Compensation de fiscalité (74834 + 74835+7482)	484 871,00 €	542 532,00 €	1 119 885,00 €	1 455 414,00 €	1 458 062,00 €
Attribution de compensation (73211)	5 038 191,00 €				
Dotation Globale fonctionnement et mécanismes de péréquation	6 193 703,00 €	6 254 029,00 €	5 672 307,00 €	6 547 393,00 €	6 704 163,00 €
<i>7411 - Dotation forfaitaire</i>	<i>1 487 041,00 €</i>	<i>1 338 952,00 €</i>	<i>1 429 227,00 €</i>	<i>1 415 211,00 €</i>	<i>1 426 868,00 €</i>
<i>74123 - Dotation Solidarité Urbaine</i>	<i>2 934 562,00 €</i>	<i>3 061 530,00 €</i>	<i>3 167 269,00 €</i>	<i>3 277 901,00 €</i>	<i>3 392 087,00 €</i>
<i>74127 - Dotation nationale péréquation</i>	<i>3 670,00 €</i>	<i>1 835,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>2 996,00 €</i>	<i>3 595,00 €</i>
<i>73222 - Fond solidarité communale région IDF</i>	<i>1 461 836,00 €</i>	<i>1 522 292,00 €</i>	<i>735 381,00 €</i>	<i>1 503 050,00 €</i>	<i>1 533 378,00 €</i>
<i>73223 - Fons péréquation ressources communales et intercommunales</i>	<i>306 594,00 €</i>	<i>329 420,00 €</i>	<i>340 430,00 €</i>	<i>348 235,00 €</i>	<i>348 235,00 €</i>
Autres participations (CAF, etc)	1 219 491,13 €	1 318 863,95 €	839 396,99 €	1 451 380,08 €	1 956 613,34 €
Produits des services	1 560 995,79 €	1 250 812,82 €	1 760 827,68 €	1 373 381,08 €	1 586 130,57 €
FCTVA (744)	20 318,00 €	23 597,00 €	29 408,00 €	0,00 €	62 544,13 €
Autres recettes	517 942,80 €	456 605,74 €	397 723,97 €	547 728,07 €	994 592,47 €
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	23 850 260,71 €	23 817 071,98 €	23 990 741,56 €	25 101 556,86 €	27 003 147,74 €
Charges de personnel	12 655 501,59 €	12 924 754,23 €	13 359 399,95 €	14 121 529,76 €	14 313 133,57 €
Charges à caractère général	5 609 062,07 €	4 502 194,26 €	5 484 738,05 €	5 704 266,12 €	6 152 178,45 €
Participations et subventions (service incendie, CCAS, EPT, etc)	1 609 819,02 €	1 676 848,28 €	1 856 670,79 €	1 963 639,57 €	2 075 260,49 €
Frais financiers	357 168,59 €	461 972,87 €	121 043,40 €	179 903,00 €	141 603,41 €
Autres dépenses	35 399,58 €	3 643,18 €	64 841,23 €	9 204,40 €	5 585,81 €
Dépenses réelles de fonctionnement	20 266 950,85 €	19 569 412,82 €	20 886 693,42 €	21 978 542,85 €	22 687 761,73 €

Epargne de gestion	3 583 309,86 €	4 247 659,16 €	3 104 048,14 €	3 123 014,01 €	4 315 386,01 €
Epargne brute	3 190 741,69 €	3 782 043,11 €	2 918 163,51 €	2 933 906,61 €	4 168 196,79 €
Remboursement de la dette	1 242 588,64	909 551,20	937 851,97	967 402,44	985 450,34
Epargne nette	1 948 153,05 €	2 872 491,91 €	1 980 311,54 €	1 966 504,17 €	3 182 746,45 €

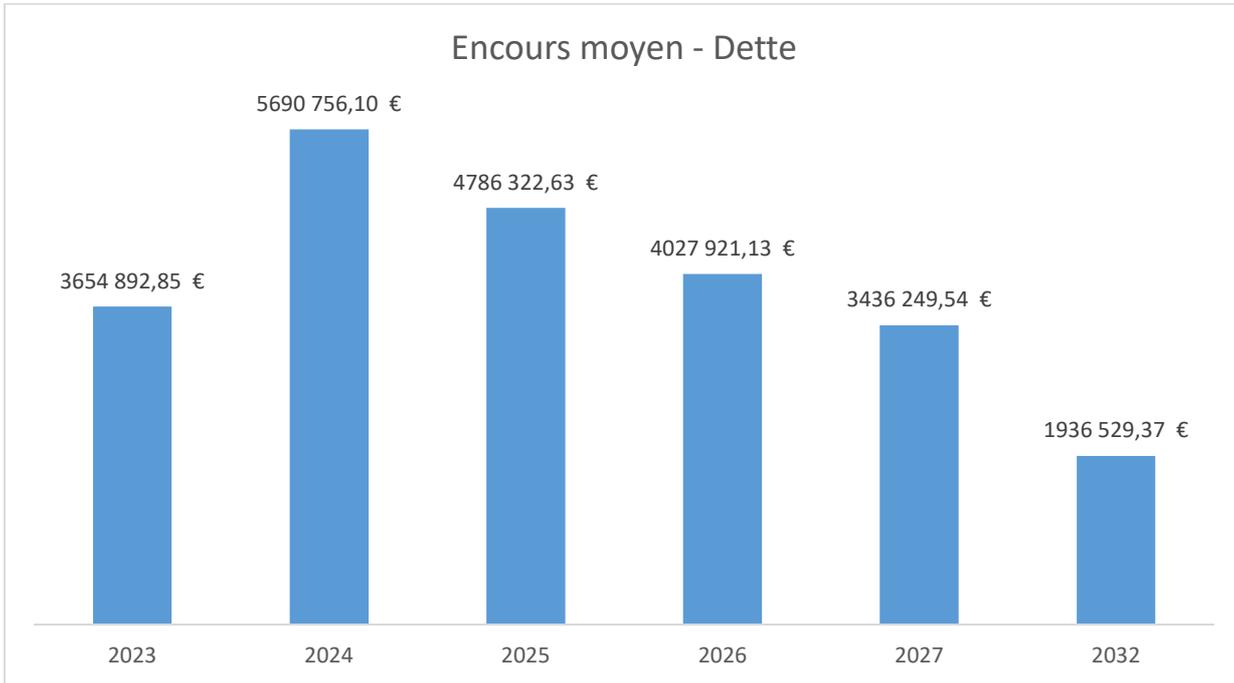
Suite au dynamisme des recettes opérées en 2023 et la régulation des dépenses de fonctionnement, le taux d'épargne brute remonte.



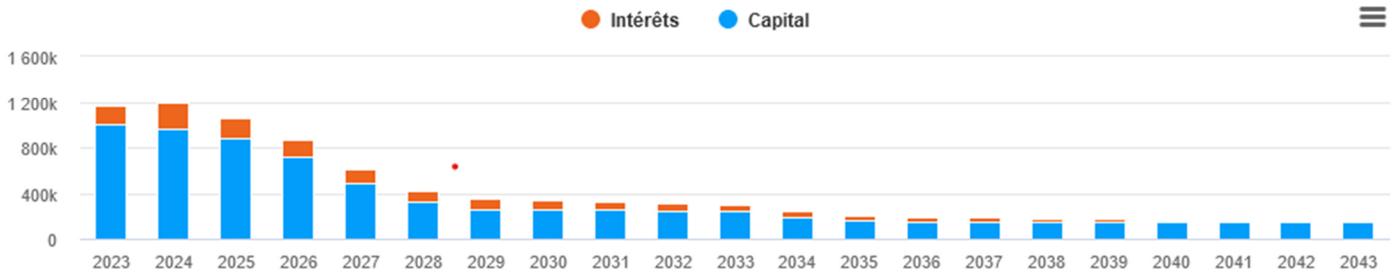
Détail du financement des investissements :

	2021	2022	2023
Dépenses équipements	4 716 081,08 €	4 702 499,30 €	6 361 337,23 €
Autres dépenses hors dettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses Investissement	4 716 081,08 €	4 702 499,30 €	6 361 337,23 €
FCTVA	1 096 310 €	0 €	1 202 582,63 €
Subventions	1 158 131 €	82 978,49 €	909 992,73 €
Cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Taxe aménagement	405 539,30 €	83 448,89 €	62 307,90 €
Emprunt	0,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €
Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes Investissement (Hors 1068)	2 659 980,30 €	166 427,38 €	5 174 883,26 €
Charge nette à financer	2 056 100,78 €	4 536 071,92 €	1 186 453,97 €
Epargne brute hors cession	2 918 163,51 €	2 933 906,61 €	4 516 431,79 €
Remboursement du capital de la dette	937 851,97 €	967 402,44 €	985 450,34 €
Epargne nette	1 980 311,54 €	1 966 504,17 €	3 530 981,45 €

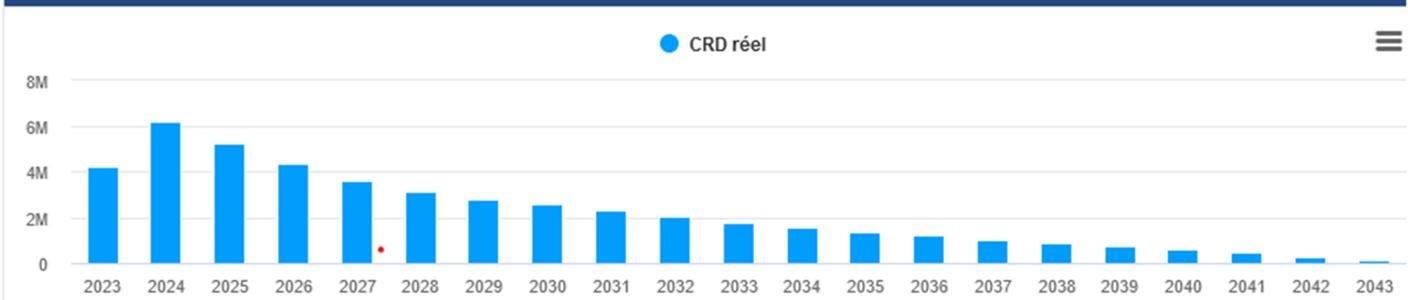
L'encours de dette augmente suite au recours à l'emprunt effectué fin 2023 :



Flux de remboursement

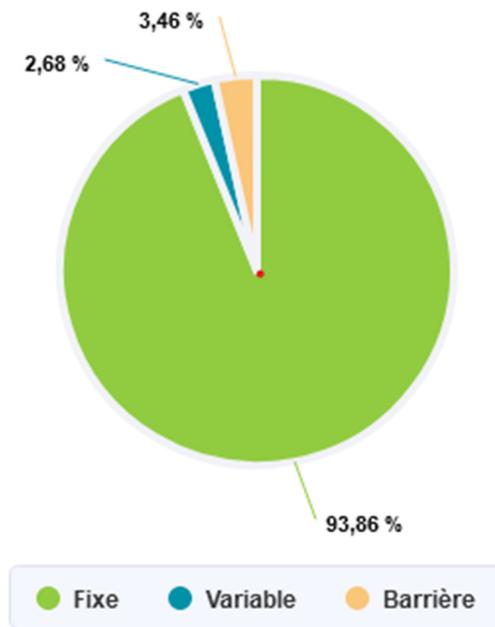


Évolution du capital restant dû



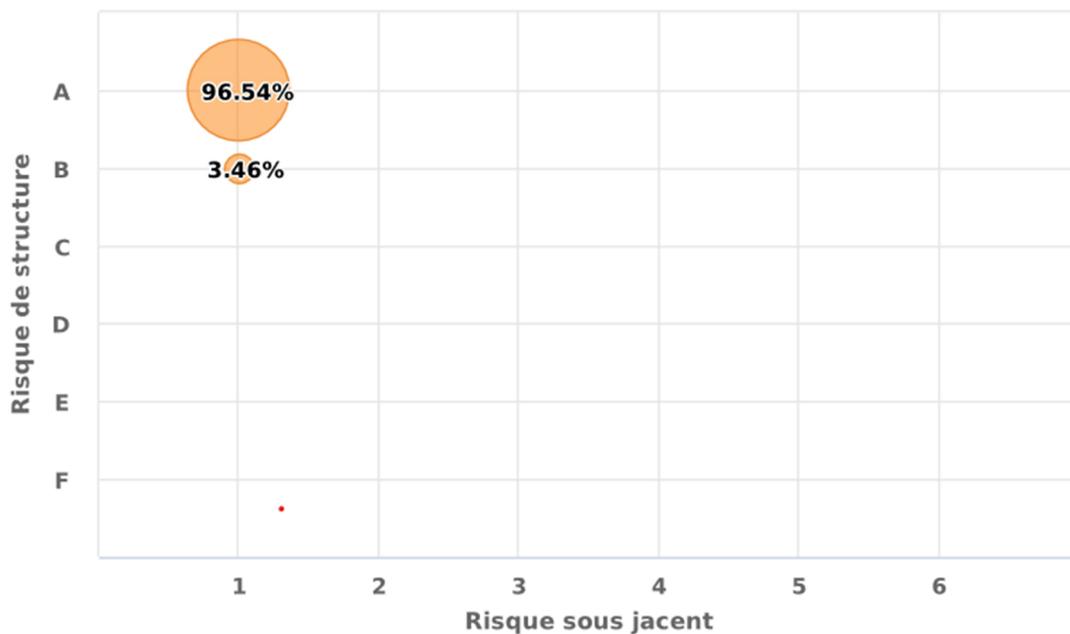
Néanmoins, la capacité de désendettement de la ville est particulièrement satisfaisante, sous réserve que l'épargne brute soit constante pour les années à venir (moins de 2 ans). L'encours de dette au 31/12/2023 est de 6 181 826 €.

Répartition selon les prêteurs :



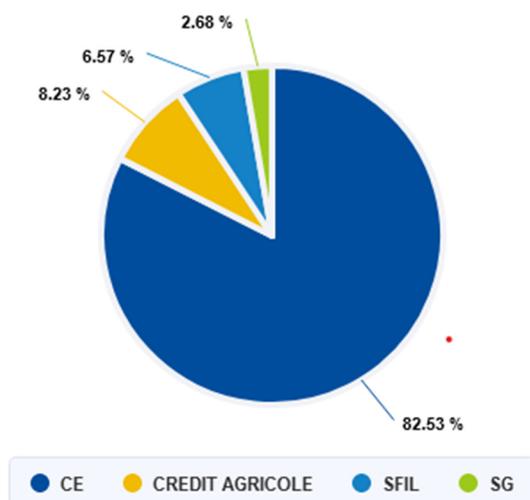
Répartition des emprunts selon la charte de bonne conduite Gisler :

Avec l'intégration des emprunts de l'EPT, Dugny se retrouve avec un prêt structuré dont le capital restant dû est de 211750 €. Ce montant est faible au vu de notre encours global (3.46 %).



Répartition selon les prêteurs :

Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
 CAISSE D'EPARGNE	<u>5 053 191,26 €</u>	<u>82,53 %</u>
 CREDIT AGRICOLE	<u>503 725,14 €</u>	<u>8,23 %</u>
 SFIL CAFFIL	<u>402 250,00 €</u>	<u>6,57 %</u>
 SOCIETE GENERALE	<u>163 984,03 €</u>	<u>2,68 %</u>
Ensemble des prêteurs	<u>6 123 150,43 €</u>	<u>100,00 %</u>



1 – LES PREVISIONS DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La fiscalité

Directe locale

Le panier fiscal de la ville de Dugny se compose du produit de la fiscalité directe locale sur lequel la ville dispose d'un pouvoir de taux et du produit issu de la fiscalité indirecte sur lequel la ville n'a aucun pouvoir de modulation.

Malgré le contexte inflationniste pesant sur la ville, la majorité décide de maintenir les taux de fiscalité directe locale au même niveau afin de ne pas alourdir la pression fiscale des propriétaires. La fiscalité directe en matière de taxe d'habitation a évolué. Depuis 2023, plus aucun foyer ne paie de taxe d'habitation sur sa résidence principale (THRP), celle-ci étant compensée pour la commune, par la perception de la fraction départementale de TFPB, à laquelle s'applique un coefficient correcteur. La ville continue néanmoins de percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Taux fixés comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti (TFB) : 47.37 %
- Taxe sur le foncier non bâti (TFPNB) : 80.64 %
- Taxe habitation résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 27.06 %

La principale recette fiscale de la ville provient de la taxe foncière sur les propriétés bâties (33 % des recettes totales de la ville).

Selon l'INSEE, l'indice des prix à la consommation s'est établi à 3.9 % pour l'année 2024. La revalorisation des valeurs locatives cadastrales pour les locaux d'habitation retenue est donc de 3.9%.

Indirecte locale

Les recettes issues de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) ont été ajustées. A compter de l'année 2024, le montant versé par les services de la direction générale des finances publiques (DGFIP) au titre de la TFCE, correspondra au produit indexé sur l'inflation constatée l'année précédente, en tenant compte de la variation des consommations électriques observée les années précédentes. Les prévisions de recettes ont été ainsi revalorisées de 3%.

En matière de **taxes de séjour**, les sénateurs ont apporté un correctif à l'article relatif à la taxe additionnelle régionale (TAR) à 200% qui entrera en vigueur au 1er janvier 2024 en Ile-de-France. Instaurée depuis 2023 sur le territoire de DUGNY, la taxe de séjour est collectée pour sa totalité par la commune comprenant donc les parts du Département (10% du tarif adopté par la ville) et de la SGP (15% du tarif).

La taxe additionnelle de 200% instituée par le présent amendement sera effective dès 2024 et devra être reversée dans les mêmes conditions. Il ne sera pas nécessaire de délibérer.

L'attribution de compensation métropolitaine (AC) que verse la Métropole à ses communs membres, afin de leur restituer le montant de 2015 des ressources qu'elle perçoit en leurs lieu et place. Ces reversements s'élèvent à 3,4 milliards d'euros, soit 98 % des dépenses métropolitaines, et sont figés hors nouveau transfert de charges en vertu du Pacte financier et fiscal métropolitain qui sanctuarise le versement des AC : 5 038 191 € versés à la commune.

Le **Fond de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF)**, créé en 1991, a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes. Il assure une redistribution entre communes par **un prélèvement direct sur les ressources fiscales** de celles qui sont le plus favorisées au profit de celles qui le sont le moins. Il est proposé de reconduire le montant attribué de 2023 : 1 533 378 €.

Le **Fond de Péréquation Intercommunale et communale** (FPIC) est un dispositif consistant à prélever les ressources de certaines intercommunalités et communes afin de les reverser à d'autres moins favorisées. Il est proposé de reconduire le montant perçu en 2023 soit 348 235 €

Les dotations

Regroupe la dotation globale de fonctionnement (DGF) et les diverses participations de l'Etat au titre des compensations des exonérations de taxes foncières. La principale dotation de l'Etat que perçoit la ville est la DGF, déclinée en 2 parts : l'une forfaitaire, et l'autre de péréquation.

La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.

Au titre de la fraction forfaitaire, les communes perçoivent chaque année la dotation forfaitaire. L'enveloppe mise en répartition pour l'ensemble des collectivités reste inchangée en 2024.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines (de plus de 10 000 habitants) confrontés à des ressources insuffisantes et supportant des charges élevées. Elle est ré évaluée chaque année en fonction de la population et du potentiel fiscal par habitant. L'enveloppe dédiée pour l'ensemble des communes connaîtra une augmentation de 90 M€ en 2024.

	2021	2022	2023
Dotation forfaitaire (DF)	1 429 227 €	1 415 211 €	1 401 070 €
Dotation Solidarité Urbaine (DSU)	3 167 269 €	3 277 901 €	3 348 380 €
Dotation Nationale Péréquation (DNP)	0 €	2 996 €	2 996 €
TOTAL DGF	4 596 496 €	4 696 108 €	4 752 446 €

Les produits des services

Ces recettes sont la contrepartie d'un service ou d'un bien payé par l'utilisateur. Il peut s'agir par exemple de l'accueil périscolaire, les frais d'inscriptions au conservatoire, aux activités séniors, à l'école municipale des sports, aux services de santé, etc. Elles représentent 5.95 % des recettes totales de la ville.

A compter du 1^{er} janvier 2024, la municipalité a souhaité mettre à jour les tarifs de location de la salle Victor Hugo et a ajusté sa prévision de recettes de 10 000 € supplémentaires.

Par ailleurs, les modifications de tarifs des consultations médicales depuis novembre 2023 (+ 1.50 € pour les médecins généralistes de secteur 1) au sein du Centre Municipal de Santé devraient augmenter les recettes perçues par la ville, estimées à 19 000 € supplémentaires en 2024.

Les autres recettes

Les **atténuations de charges** (Chapitre 013) correspondent aux dépenses réalisées par la ville qui font l'objet d'un remboursement (remboursement de frais de personnels suite mise à disposition, remboursement indemnités journalières par la sécurité sociale, remboursement de l'assurance du personnel, etc)

2 – LES PREVISIONS DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

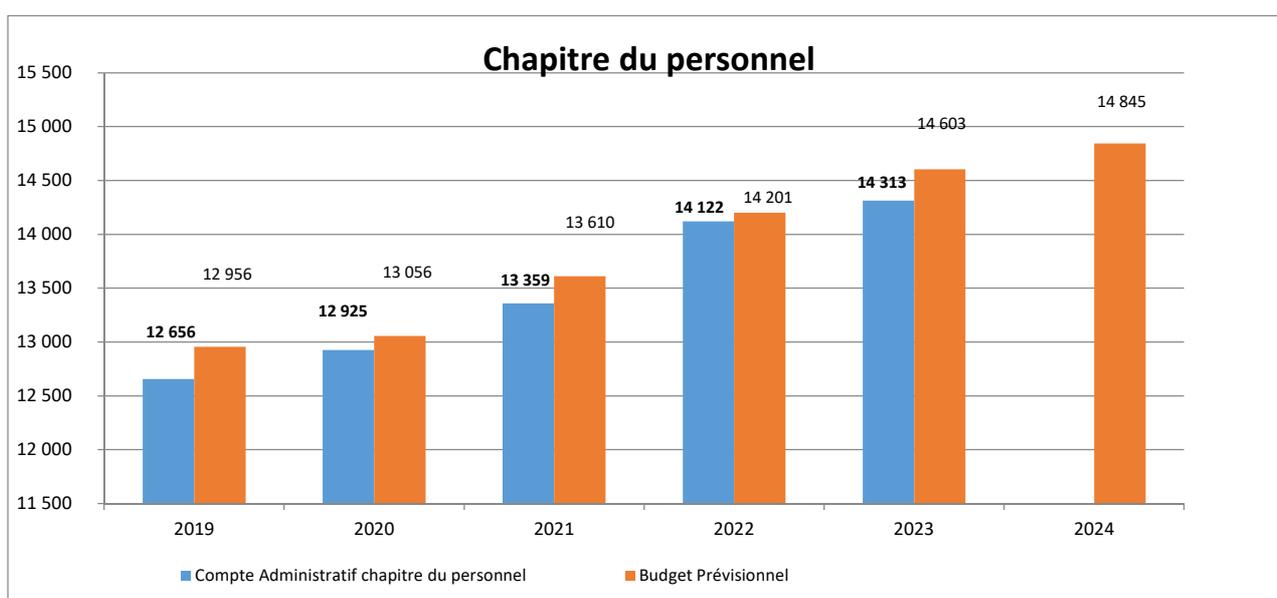
Evolution et caractéristiques des dépenses de personnel

1. Rétrospective 2023

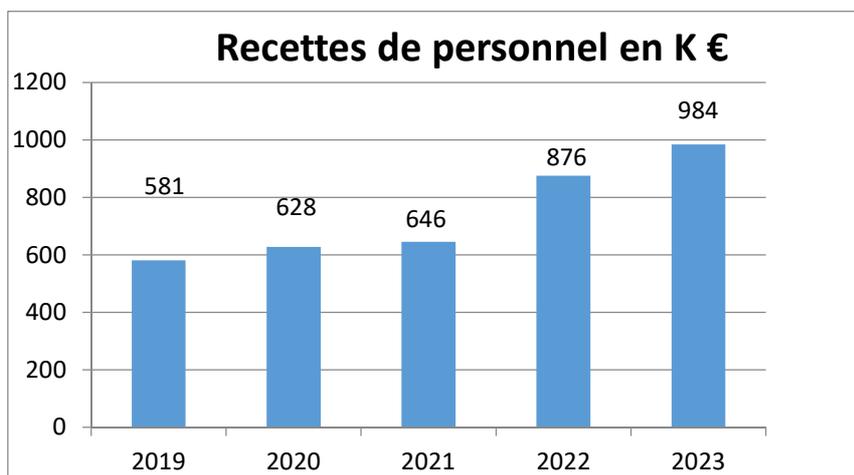
La gestion des ressources humaines vise à garantir, pour l'avenir, le niveau actuel de service rendu aux Dugnysiens tout en ayant en objectif une meilleure adéquation entre les besoins et les moyens humains développés en préservant les conditions de travail de l'ensemble des agents.

Cette gestion s'appuiera en devenir sur :

1. Une analyse accrue des besoins dans les différents secteurs d'activité à chaque départ en retraite, mutation ou indisponibilité de longue durée afin d'agir sur les postes vacants ou de remplacement pour envisager de réduire le poids de la masse salariale sur le budget communal. En effet l'inflation durant l'année 2022 a accentué les charges de personnel structurellement lié aux évolutions du SMIC et de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires.
2. Une priorité forte dans l'accompagnement à la mobilité interne, les reclassements internes et la formation pour faire émerger les compétences et les qualifications internes.
3. Une action importante en termes de formation professionnelle ou continue pour toutes les catégories d'agent et toutes les filières pour réaliser les obligations de formation statutaire obligatoire.
4. La collectivité a engagé depuis 2022 la protection sociale complémentaire qui vise à participer aux mutuelles labellisées et à la prévoyance dans le cadre de la santé des agents communaux.
5. Des actions développées de Qualité de Vie au Travail (QVT) visant au recul tendanciel de l'absentéisme par le développement de la stratégie de prévention des risques professionnels et par une meilleure coordination des acteurs du domaine (l'assistant prévention de la ville en partenariat avec les conseillers prévention et ACFI du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne et le médecin préventeur et professionnel) pour une amélioration des conditions de travail et un suivi plus particulier des agents en difficultés sociales ou de santé. La stratégie de formation est venue renforcer ces actions par un soutien fort aux formations obligatoires en matière de sécurité et de santé au travail (CACES, Habilitations électriques, S.S.T., P.S.C.1...).
6. Un temps de travail de la collectivité organisé selon deux types de cycles de travail, soit sous forme de temps de travail hebdomadaire équivalent à 37h30 hebdomadaires dans le cadre de l'application de la loi de transformation publique depuis le 1er janvier 2022 soit suivant les organisations d'annualisation du temps de travail respectant le cadre réglementaire du temps de travail.



Recettes en atténuation



2. Éléments de contexte budgétaire de 2023

Face à la diminution des ressources, il est nécessaire d'infléchir la tendance à la hausse de la masse salariale en moyenne par an après atténuation des recettes, et l'objectif de 0% de croissance des charges de personnel est toujours recherché.

Dès la fin de l'année 2021 et durant l'année 2022 une forte augmentation de la masse salariale est constatée liée à la crise de l'inflation ayant entraîné 5 revalorisations du SMIC et ainsi que la revalorisation de la valeur du point d'indice de juillet 2022 des agents publics pour une charge supplémentaire de 480 000 euros en effet année pleine.

La collectivité souhaite tendre à la stabilisation de la masse salariale mais cette démarche est toujours difficile à atteindre en raison de la progression mécanique des salaires et des charges patronales qui résultent pour exemple le glissement vieillesse technicité (GVT), des éventuelles revalorisations du point d'indice et/ou du SMIC, de la mise en œuvre des réformes statutaires, les dispositions professionnelles, sectorisées, catégorielles telles que le SEGUR de la Santé ou encore la prime exceptionnelle de Pouvoir d'achat. Ces deux dernières correspondant aussi à la volonté de municipale de soutenir ses agents dans cette période d'inflation constante.

Les cotisations patronales fixées par le pouvoir législatif ne font qu'augmenter les charges de personnels.

Cotisations patronales	Evolution des taux	
	Régime des fonctionnaires	Régime général des contractuels
2019	56,02	39,96
2020	56,19	41,13
2021	56,33	40,20
2022	56,33	40,65
2023	56,38	40,70
Progression depuis 2014 (1eres reformes)	+1,49 %	+1,78 %

Soit un BP 2024 projeté de 14 845 000 €

Le cadrage 2024 prend en compte les réformes gouvernementales et événements réglementaires :

- **La nouvelle revalorisation de la valeur du point d'indice** de la fonction publique depuis l'augmentation Juillet 2023, avec l'effet d'année pleine en 2024. Mais également la revalorisation de toutes les grilles indiciaires de 5 point d'indice (soit 24.61 euros brut mensuel) pour les agents bénéficiant d'une rémunération indiciaire.
- **L'augmentation du SMIC réalisée au 1er mai 2023** en effet année pleine et la nouvelle augmentation au 1er janvier 2024 après les 5 revalorisations successives depuis septembre 2021.
- **Le Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.) :**
Le mécanisme « Glissement Vieillesse Technicité » (Avancement dans le déroulement de la carrière des agents) est marqué par un ralentissement lié au cadencement unique (avancement à la durée maximum) des avancements d'échelon et le tassement des grilles indiciaires.

- **L'allocation compensatrice de la CSG**

La mesure phare du gouvernement actuel est l'augmentation de la CSG compensée par l'abaissement des cotisations salariales qui est un trompe l'œil pour les collectivités.

L'augmentation de la CSG ne permet pas, dans le secteur public, la diminution des cotisations « ouvrières » des agents comme pour les salariés du privé.

Le secteur public n'étant pas soumis au même régime de cotisations obligatoire, une indemnité compensatrice de la hausse de CSG a été créée par décret n°2017-1889 attaché à la loi de finance de 2018 pour éviter une perte de salaire des agents publics ne pouvant pas bénéficier de la réduction de cotisations salariales.

Année	Indemnité de hausse de CSG
2021	60 362€
2022	52 400€
2023	49 645€

Le coût de cette indemnité étant supporté directement par la collectivité, il est prévu un abaissement de l'enveloppe de 49 000 euros pour 2024. Ce dispositif tend très progressivement vers l'extinction car les nouveaux entrants ne bénéficient pas de cet avantage.

2. Perspectives 2024

Maintien du nombre des astreintes et permanence de sécurité :

Il est reconduit une enveloppe prévisionnelle de 39 000 euros en 2024.

Heures supplémentaires :

L'analyse et la régulation de l'activité des services devra produire des effets en matière des heures supplémentaires pour assurer de meilleures conditions de travail aux agents et un abaissement du nombre d'heures supplémentaires. La mutualisation des événements municipaux entamée en 2023 porte ses fruits pour optimiser et réguler le volume des heures supplémentaires malgré un maintien exceptionnel du nombre d'heures supplémentaires lié au SIAE 2023 et à la mobilisation des équipes municipales dans la période des émeutes de juin 2023. Il est prévu également la tenue des élections européennes en juin 2024.

Attribution de la Prime SEGUR au personnel exerçant leurs missions de Santé Publique au CMS :

L'attribution Prime SEGUR exerçant leurs missions de service publique au sein du CMS compensée par la dotation exceptionnelle de l'Etat de 81885 euros.

Attribution de la Prime exceptionnelle de Pouvoir d'achat :

Le gouvernement a décidé en juin l'octroi d'une « prime exceptionnelle » pour aider les agents à faire face à l'inflation. Cette prime est versée aux agents dont la rémunération brute est inférieure à 39 000 euros par an. Dans la fonction publique d'État et la fonction publique hospitalière, le versement de cette prime est obligatoire. Dans la territoriale en revanche, il est facultatif et dépend d'une décision de l'organe délibérant, au nom du principe de libre administration des collectivités territoriales. La collectivité a décidé de soutenir également le pouvoir d'achat dans cette période de crise par la mise en place d'une participation impactant 268 agents pour un montant exceptionnel de 120 240 euros.

Participation aux transports Domicile-Travail

La collectivité participe à hauteur de 75% aux abonnements de transports publics domicile/travail pour un montant annuel depuis la modification réglementaire du 1er septembre 2023. Il est prévu 15 000 euros en 2024 tenant compte de des évolutions tarifaires au 1er janvier 2024 et de l'effet année pleine de la prise en charge à 75% de septembre dernier.

Participation à la protection sociale en santé et prévoyance des agents

La participation financière à la protection sociale a été déployée depuis le 1er juillet 2022.

Ce nouveau dispositif a connu sa première année pleine en 2023 :

- Participation aux mutuelles labellisées : 65 agents pour un montant de 12 965€.
- Participation à la Prévoyance : 19 agents pour un montant de 1 521€€.

Une enveloppe de 15.000 euros est prévue en 2024

Participation aux séjours des enfants en centre de loisirs ou de vacances

Conformément aux prestations sociales attribuées au fonctionnaire, il est prévu la somme de 6.500 euros en 2024 (pour mémoire la participation de la collectivité aux séjours s'est élevée à 3055 euros en 2022 et de 6.163 euros en 2023 pour 24 familles).

Convention d'adhésion au Centre National d'action sociale pour le personnel communal

Par délibération, la ville est adhérente aux prestations du Centre National d'Action Sociale CNAS. Le montant total annuel de la participation représente annuellement 69 000 euros (pour mémoire 67832.97 euros versés en 2023).

Arbre de Noël des Agents

La remise de bons cadeaux aux agents de la collectivité à la période de Noël est une action qui sera reconduite en 2024.

Projets 2024

Au regard des baisses de recettes des collectivités et des dépenses supplémentaires liées à l'inflation, il convient pour 2024 de poursuivre l'objectif de circonscrire le montant des dépenses de personnel face aux augmentations réglementaires sans pour autant mettre à mal le service public de proximité dont les Dugnysiennes et Dugnysiens ont besoin et principalement dans les domaines d'actions prioritaires.

Les chantiers RH sont les suivants pour cette année 2024 :

- Au regard de la mise en place des nouvelles technologies (numérisation, digitalisation, etc...), former et repositionner des agents sur des postes plus valorisants.
- Continuer de définir les fiches de poste, les fonctions et les responsabilités en cas de remplacement d'agents partis pour faire évoluer le fonctionnement des services sans remettre en cause l'activité et le niveau de service rendu aux Dugnysiens.

- Renforcer les possibilités de mobilité interne et avec une attention particulière pour les agents en situation de reclassement.
- Maintenir l'effort dans les secteurs de l'action éducative, de l'action sociale, de la prévention de la santé, de la jeunesse et de la vie des quartiers.
- Renforcer néanmoins tel ou tel secteur support afin de permettre une activité plus efficace des services opérationnels.
- Réviser les modalités d'attribution du régime indemnitaire pour la mise en conformité aux évolutions statutaires du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) par une clarification des niveaux de responsabilités et une meilleure prise en compte des spécificités des missions ou sujétions professionnelles particulières.
- Le déploiement du projet sur la gestion des temps d'activité des agents pour permettre une meilleure adéquation du temps de travail et une meilleure gestion dématérialisée des congés et absences des agents.

Les charges à caractère général (Chapitre 011)

Les collectivités font face à la forte augmentation des prix des matières premières et de l'énergie opérée en 2023 et qui a vocation à se poursuivre sur 2024, malgré un recul de l'inflation (+ 10 % sur l'électricité à compter du 1^{er} février). De plus, les opérateurs économiques ont révisé contractuellement leurs prix dans le cadre des marchés publics qui les lient à la ville.

Dans ce contexte, il a été demandé aux services de faire preuve de vigilance dans les dépenses engagées, mettre systématiquement les fournisseurs en concurrence, continuer la recherche accrue et proactive de financements (subventions – participations) auprès des différents partenaires extérieurs, respecter scrupuleusement les règles de la commande publique et leurs seuils afférents, éviter la surconsommation et le gaspillage.

De plus, il a également été demandé que tout nouveau projet devra être financé par la recherche de recette supplémentaire.

Les dépenses budgétisées dans ce chapitre vont permettre de prendre en charge les dépenses courantes de la collectivité (fluides, petit matériel, fournitures, prestations) et à la mise en œuvre des actions des services communaux ou à couvrir les frais inhérents aux locaux à disposition.

Les secteurs prioritaires définis dans la mandature sont l'éducation, l'enfance, la jeunesse, la santé et l'accompagnement de la politique de prévention et de sécurité. Les autres dépenses seront précisées dans le cadre du vote du Budget Primitif.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 065)

Ce chapitre enregistre l'ensemble des contributions versées par la commune (indemnité des élus, contribution pour la partie fonctionnement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, le versement des subventions locales, etc)

Le Fond de Compensation des Charges Territoriale (FCCT) socle est revalorisé chaque année sur la base des impôts ménages de l'année 2015 perçu par l'ex-CAAB, en tenant compte de la hausse des valeurs locatives, qui est de 7.1% pour l'année 2023. Pour l'année 2024, le gouvernement a déjà annoncé une hausse de 3.9 % (à minima).

La subvention d'équilibre versée au CCAS sera évaluée en fonction du besoin exprimé par ce budget.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, les dépenses réelles de fonctionnement pour le projet de Budget Primitif devraient se rapprocher de 27 millions d'euros.

PARTIE 5 : LES ENGAGEMENTS PLURI ANNUELS

	2024	2025	2026
Village des médias - JOP 2024 et construction du Gymnase	836 100,00 €	1 226 900,00 €	0,00 €
Fond de concours à la Solidéo pour les JOP 2024	540 000,00 €	536 000,00 €	0,00 €
Fond de concours à l'EPT pour la construction du Gymnase dans le nouveau quartier	296 100,00 €	690 900,00 €	0,00 €
Etablissements scolaires	901 660,00 €	4 681 000,00 €	3 893 935,00 €
Rénovation énergétique GS Langevin / Wallon	0,00 €	3 000 000,00 €	2 500 000,00 €
Performance énergétique des bâtiments scolaires	247 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Amélioration et modernisation des établissements scolaires	80 100,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Co-conception et transformation des espaces (végétalisation, création îlots de fraîcheurs, cour OASIS)	282 000,00 €	1 026 000,00 €	788 935,00 €
Entretien et embellissement des établissements scolaires	126 460,00 €	475 000,00 €	425 000,00 €
Sécurisation établissement scolaires	166 100,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Équipements communaux	3 132 377,00 €	1 210 000,00 €	760 000,00 €
Accessibilité des bâtiments communaux et espaces publics	115 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Aménagement divers services	20 000,00 €	30 000,00 €	20 000,00 €
Aménagement VEFA Locaux Pont Yblon (Mairie Annexe - Salle polyvalente)	724 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Diagnostic général du domaine de CHINCÉ	60 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €
Entretien informatique des équipements administratifs	280 277,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €
Etude Projet conservatoire	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Mise en conformité Hôtel de ville	50 200,00 €	200 000,00 €	100 000,00 €
Renovation complète du City stade du Pont Yblon	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €
Travaux de rénovation de l'EVH	1 224 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Sécurisation des bâtiments communaux (hors établissements scolaires)	172 400,00 €	80 000,00 €	60 000,00 €
Travaux courants entretien - Modernisation	436 000,00 €	340 000,00 €	320 000,00 €
Monuments, mémoire collective et patrimoine	40 000,00 €	25 000,00 €	15 000,00 €
Entretien monuments et stèles	7 500,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Réaménagement global du parvis de l'Eglise	10 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €
Sécurisation Campanile	22 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Mobilités & Amélioration du parc automobile	351 000,00 €	95 000,00 €	245 000,00 €
Renouvellement et conversion du parc aux énergies propres	201 000,00 €	95 000,00 €	95 000,00 €
Acquisition engins, balayeuses	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
Prévention et tranquillité publique	547 218,00 €	202 000,00 €	180 000,00 €
Renforcement dispositif de vidéoprotection	457 218,00 €	170 000,00 €	170 000,00 €
Aménagement locaux adaptés pour la Police Municipale	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Renforcement des équipements des agents de Police Municipale	30 000,00 €	32 000,00 €	10 000,00 €
Réhabilitation du patrimoine foncier (hors aménagement après démolition)	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Enveloppe tout corps d'état en cas de travaux imposés	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Amélioration du Cadre de vie - Aménagement des Espaces Publics	1 365 000,00 €	865 000,00 €	555 000,00 €
Opérations de voiries (requalification, aménagement mobilités douces)	600 000,00 €	300 000,00 €	200 000,00 €
Etudes éclairage, bilan de puissance	110 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €
Rehabilitation Rue Barbusse et Square inclusif Guynemer	25 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
Projet centres ville vivants	285 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €
Plantations d'arbres - Création de massif	40 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Cheminements piétons - Signalisation routière	165 000,00 €	145 000,00 €	135 000,00 €
Renouvellement mobilier urbain	110 000,00 €	110 000,00 €	80 000,00 €
Aménagement des parcs et jardins	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
MONTANT TOTAL PPI	7 193 355,00 €	8 324 900,00 €	5 668 935,00 €

ACTIONS SOCIALES ET SOLIDARITÉS



31 retours à l'emploi.
150 visiteurs sur Le Forum de l'emploi.
18 personnes inscrits sur les ateliers sociolinguistiques.
27 dossiers acceptés sur le dispositif Bourse au permis.



Bus de l'initiative

34 personnes reçus Sur le Parvis avril 2023.
19 personnes reçus Dans le quartier D'Allende Septembre 2023.



467 personnes reçues en entretien

FLE = 12 Visite Musée Air et Espace = 10 personnes
ASL = 17 Ateliers ZAFIRA = 39 personnes



2523 personnes ont été reçues et accompagnées
8 Partenaires intervenants

Animations

6 ateliers cuisines : avec en moyenne 6 participantes.

4 activités sportive : Marche au parc de la Courneuve avec en moyenne 3 participantes.

6 ateliers créatifs : avec en moyenne 4 participantes.

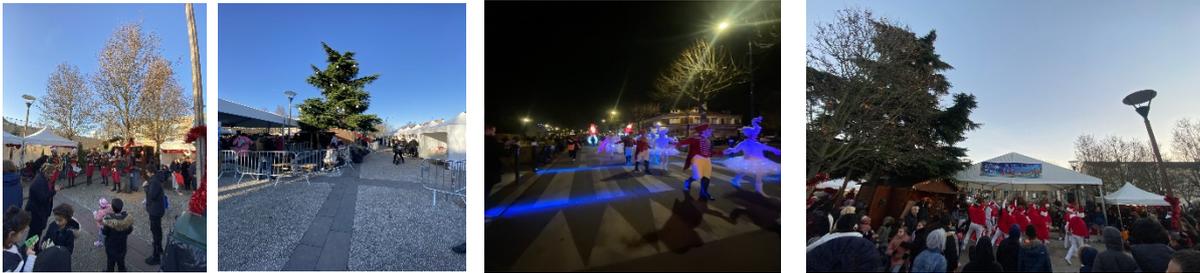
Village d'été

Le village d'été 2023 au sein du centre-ville, (Allée des Tilleuls) a enregistré une moyenne de fréquentation de **134 personnes par jour**, avec un total de **1887 personnes** durant toute la durée du village.



Village de Noël

Le village de Noël 2023 au sein du centre-ville, sur le Parvis Edith Piaf a enregistré une de fréquentation d'environ **2000 personnes à la patinoire**, avec un total d'environ **3155 personnes** durant toute la durée du village.



Atelier numérique Conseiller numérique

Les statistiques du conseiller numérique, Durant la période du 01/02/2023 au 31/12/2023, au total, **343 accompagnements** ont été enregistrés, qu'il s'agisse de nouvelles demandes ou de suivis récurrents. **38 ateliers** ont été organisé, réunissant un total de **140 participants**.

Sorties familiales

Au cours de l'année 2023, nous avons planifié et réalisé **11 sorties familiales** auxquelles ont participé un total de **581 personnes**.



Petite-Enfance

Multi Accueil



Nombre d'enfants accueillis : **51 enfants**

2 journées pédagogiques par an

Des ateliers sont proposés tous les jours aux enfants

4 actions ciblées par an (réunion à thème, fêtes, spectacle)

100 parents participent aux fêtes et **15 parents** aux réunions.



Relais Petite enfance (RPE)



20 assistantes maternelles, 51 enfants et autant de familles fréquentant le relais

90 ateliers d'éveil proposés (jeux libres, éveil au livre et à la musique, motricité, activités manuelles.)

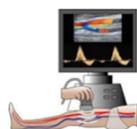
8 actions ciblées (semaine portes ouvertes, réunions à thème, formations continues, forums, kermesse, spectacle, ateliers artistiques, sorties parc).

CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ / PMI



Médecine générale - Infirmierie

12 899 actes



Médecine spécialisée

6 404 actes

(Dont 936 de la sage-femme)



Service dentaire

398 actes



Kinésithérapie

2 742 actes



Protection Maternelle et Infantile

780 pesées

659 actes pour 322 enfants



Planification familiale

700 consultations (CMS)

267 consultations (PMI)

86 consultations (Annexe
Pont Yblon)

Direction des Actions Culturelles

Actions du service culturel hors spectacles payants



17 mars : Fête de la Saint Patrick avec le groupe The Red Folks à la salle Salvador

1er avril : Carnaval de Venise à la salle Salvador avec la Compagnie Acta Fabula et la troupe de percussions O'Maracuja sur le parvis

13 mai : organisation de la Lauss Party avec l'ASPAA

21 juin : Fête de la Musique avec Keen'V sur le parvis Edith Piaf

13 juillet : Feu d'artifice avec distribution de lampions au public

22 novembre : Spectacle gratuit de Rémi Comptines pour les enfants Dugnysiens

13 décembre : Spectacle de Noël gratuit pour les enfants Dugnysiens « La Fabuleuse aventure de Léa »



5 projections de cinéma plein air :

le 22 juillet au Pont Yblon avec « Les Bad Guys », le 29 juillet rue Barbusse « Top Gun Maverick », le 12 août allée des Tileuls « Les Gagnants », le 19 août au Pont Yblon avec « Le Secret de la Cité Perdue » et le 25 août allée des Tilleuls « Hopper et le Hamster des Ténèbres ».

Spectacles payants proposés à la salle Salvador entre janvier et novembre

4 février : Les Beaux-Pères (théâtre)

26 mars : Drôle de Campagne (théâtre)

7 avril : D'Jal (humour)

13 octobre : Florent Peyre (humour)

Report au 3 mars 2024 de la pièce de théâtre « Pour le Meilleur et Pour le Pire » (avec Booder) prévue initialement le 10 novembre



Le CLEA est un dispositif sur 3 ans mis en place par la DRAC en partenariat avec le théâtre de la Poudrerie de Sevrans, les villes du Bourget, Sevrans et notre collectivité et qui propose gratuitement des stages d'ateliers théâtre aux enfants et adultes des villes participantes.

Ces ateliers sont menés par des metteurs en scène théâtraux et se répartissent sur la médiathèque, le Centre Arc-En-Ciel et l'école du Pont Yblon.

Le conservatoire



28 disciplines avec 256 inscriptions au total (221 enfants + 35 adultes), hors CHAM/CHAD (classe à horaire aménagé musique/danse)

Elèves en musique : **204**

Elèves en danse : **31**

Elèves en théâtre : **21**

En septembre 2023 : **83** élèves en classe CHAM / CHAD, dont 5 en danse



22 janvier : concert humoristique « Voyage de Travers dans le Connemara »

10 février : Concert Jazz « 4 For Blues »

8 mars avec la classe de danse et de théâtre : Journée internationale des droits de la femme

11 mars : Concert des professeurs du conservatoire

10 et 11 juin : Spectacle des Fauvettes et de la Comédie musicale « Les Michel's en scène »

16 juin : Spectacle classes de danse et théâtre

21 juin : Spectacle classes de violon et FM « les éléments » pour la fête de la musique

27 juin : Spectacle des chorales et classe de flûte « Le monde de Tom » à la salle Salvador

8 octobre : spectacle « Certitudes »

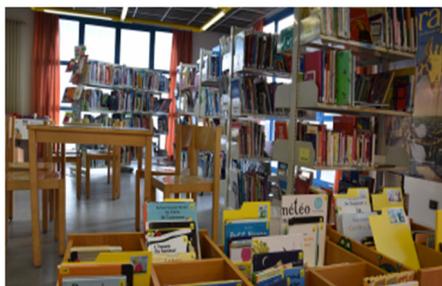
8 septembre : Forum de la ville (prise d'inscriptions aux cours)

8 décembre : Concert de Noël « La nuit des Césars du conservatoire » à la salle Salvador

Le conservatoire propose généralement **7 concerts par an** dont le concert de Noël réunissant toutes les classes. Des auditions d'élèves sont organisées toute l'année soit en moyenne 11 par an. Il y a aussi des évaluations dans toutes les disciplines, sauf les ateliers et pratiques collectives comme l'orchestre, avec présence quelquefois d'un jury extérieur, sur une période d'avril à juin, 14 dates de bloquées environ.

Une audition contée à la médiathèque (lecture d'un livre par une médiathécaire avec accompagnement musical par des professeurs et/ou des élèves) est organisée une ou deux fois par an.

La médiathèque



60 classes de maternelles et 67 de classes d'élémentaires accueillies
25 accueils crèche les Petits Arc-en-ciel + départementale
(150 au total)

10 accueils massage bébé, sophrologie partenariat avec MDP
20 accueils Centre de loisirs soit 240 enfants

3556 enfants / mois



ANIMATIONS ET SPECTACLES (45 au total)

Spectacles (260 personnes) – 6 au total

« Un ballet dans un mouchoir de poche » - « Ola Caballero,
l'histoire de Don Quichotte » - « Pierre et le loup, musique
symphonique » - « Les yeux dans l'eau » - « Un Noël magique » -
« Monstres »

Ateliers (203 enfants) – 11 au total

Les Jardins Numériques - Découverte de lecture tactile - 193 Soleil
avec la Maison des Parents – Gouter/philo - Théâtre (CLEA) - Art de
la magie - créatif

Visite numérique (113 enfants) – 6 au total

Casques virtuels - Tablettes graphiques

Projections (211 enfants/adultes) – 7 au total

« Debout les Femmes » - « Jouons ensemble » pour les 3/5 ans-
« Promenons-nous dans les bois » pour les 5/7 ans - « A chacun sa
maison » pour les 7/10 ans - « De toutes nos forces » aux classes de
CM2 dans le cadre de l'Integrathlon

Conférence numérique (236 personnes) - 13 au total

Carnavals en fête - A la découverte de la lune – cirque – tour Eiffel –
Stand lecture – Château de Versailles – Mythologie grecque - Grande
Guerre - Opéra Garnier - Egypte - Aviation

Fictions et documentaires : 829 livres

370 ouvrages adultes,
339 ouvrages jeunesse
120 bandes dessinées

Documents audiovisuels :

40 DVD adultes, 39 DVD jeunesse

Fréquentation : 2 572 inscrits

1266 enfants et 1214 adultes, 70 classes et 22 structures municipales

Direction des Actions Éducatives et Sportives

Service Enfance

Budget de fonctionnement : 208 000 € / Budget d'investissement : 1000 €

Réalisation 2023

Pause méridienne : 1401 enfants inscrits (924 en élémentaire, 477 en maternelle), soit 86 % des enfants scolarisés

Accueil de loisirs mercredi maternel : 197 inscrits pour une moyenne de 120 présents

Accueil de loisirs mercredi élémentaire : 274 inscrits pour une moyenne de 155 présents

Accueil de loisirs vacances : 100 enfants accueillis en moyenne en maternelle et 110 enfants accueillis en moyenne en élémentaire

Accueil du matin : 256 enfants inscrits

Accueil du soir : 500 enfants inscrits

Ramassage la Comète : 8 enfants bénéficient de ce transport

3 séjours sur l'été avec 48 places et 48 enfants inscrits

3 ateliers anglais par semaine, avec 45 enfants inscrits

2 ateliers arts plastiques par semaine : 29 enfants inscrits

EMS multisport : 25 enfants sur 3 créneaux

EMS natation : 110 enfants, 3 créneaux

Les projets et les perspectives pour 2024

- Dynamisation du « Plan mercredi »
- Vote du nouveau PEDT
- Développement de la Ludothèque
- Création du Programme de Réussite Educative
- Evènementiels : Fête de l'enfance / salon des jeux vidéos
- Un week-end bien être pour les femmes
- Journée à thèmes : journée internationale de la Paix / Journée des droits internationaux des enfants
- Nouvelle thématique et dynamisation des séjours estivaux

Service Jeunesse

Budget de fonctionnement : 73 000 € / Budget d'investissement : 1000 €

Réalisation 2023

172 jeunes inscrits en 2023

4 séjours sur l'été pour le secteur : 60 places pour 38 jeunes inscrits

2 séjours de ski avec 32 jeunes inscrits pour 32 places proposées

1 séjour linguistique : 12 jeunes inscrits pour 12 places proposées

40 jeunes accueillis sur le dispositif ACTE (accueil des collégiens temporairement exclus)

Un point accueil écoute jeune(PAEJ) : 15 rendez-vous, 5 jeunes et 1 famille accueillis et suivis (départ de la psychologue au 7 février. 2023, reprise de l'activité avec l'arrivée d'une nouvelle psychologue au 2 nov. 2023).



Durant cette période d'absence, les demandes ont été orientées vers des partenaires extérieures : Point écoute famille de la MDP ; association les Centres Reliers)

BAFA CITOYEN : 15 jeunes accompagnés pour un cursus BAFA complet

CCJ : 22 jeunes



Un point écoute jeune : 15 rendez-vous, 5 jeunes accueillis et suivis

BAFA Formation générale : 30 jeunes inscrits

CCJ : 22 jeunes

Les projets et les perspectives pour 2024

- Suivi des stagiaires BAFA
- 2 dossiers pour la bourse d'avenir
- Actions du CCJ (Conseil consultatif des jeunes)
- Stage linguistique : Anglais (2 stages)
- Participation aux forums dans une démarche d'information et de prévention : Forum de l'orientation ; Forum de l'emploi ; Forum Santé
- Développement de l'offre des dispositifs ville : Bourse d'Avenir ; BAFA Citoyen ; formation au PSC1
- Développement de la communication et de la lisibilité des actions jeunesse (identité de l'espace jeunesse, outils de communication des actions proposées...)
- Dynamiser le maillage partenarial : développement d'actions de cohésion et de coopération
- Développement des actions de proximité, en investissant l'espace public : prox'aventure ; médiation dans les quartiers (PIJ itinérant)

Service Enseignement

Budget de fonctionnement : 163 000 € / Budget d'investissement : 27 000 €

Réalisation 2023

Enfants scolarisés en maternelle : 583

Enfants scolarisés en élémentaire : 1049

Projet savoir rouler : Acquisition de vélo pour les écoles élémentaires de la ville

Pont Yblon : 1 ouverture de classe supplémentaire

Cérémonie diplômé BAC et plus : 110 inscrits

Cérémonie Brevet : 105 inscrits

CROSS des écoles : Mise en place avec les élèves

Remise des calculatrices et livres pour les CM2 en fin d'année scolaire

Initiation pratique du judo

Budget alloué aux écoles (8 au total) :

Fonctionnement

- 55 € / enfant sont alloués aux écoles de la ville de Dugny
 - 18,00 € sont consacrés à la prestation (permettant d'avoir 3 sorties en car par année)
 - 37,00 € sont consacré à l'achat de matériel pédagogique

Un budget total de fonctionnement de **89760, 00 €**

Un budget inchangé malgré la situation budgétaire

Investissement

- 27 000 €

Budget complémentaire

- 5,00 € / enfant pour Noël (livres)
= 8 160, 00 €
- 28,00 € / enfant pour les interventions musicales et arts plastiques (4 intervenants pour 18h sur 36 semaines)
= 45 696, 00 €

Les 4 intervenants réalisent 18 heures par semaine sur 36 semaines
- 11,00 € / enfant (élémentaire) pour la piscine correspond au transport en car (de 2 cars par semaine sur 30 semaines d'activité)
= 21 000, 00 €
- 1,10 € / enfant pour le RASED et la médecine scolaire
= 1 800 €



En 2024 : Cours d'escalade pour les écoles élémentaires

Pérennisation du carnaval des écoles

Service Logistique

Budget de fonctionnement : 920 000 € / Budget d'investissement : 30 000 €

Réalisation 2023

Restauration scolaire gratuite : 192 679 repas et 50 146 gouters (Budget total de 751 177.12 €)

Commission des menus : 6
Entretien des sites communaux : 33
Formation BAFA : 6 ATSEM

Les projets et les perspectives pour 2024

- Continuité des actions de 2023
- Attention particulière relative à l'augmentation des coûts des denrées alimentaires et du maintien de la qualité des repas

Service Maison des Parents

Budget de fonctionnement : 22 000 € / Budget d'investissement : 1 000 €

Réalisation 2023

Divers **actions collectives et individuelles** (café des parents, conférence avec prestataires, permanences psychologue, ateliers de médiation, ateliers bien être, sport, sophrologie, yoga du rire)

Ateliers parents enfants avec différents intervenants extérieurs (passerelles, ludothèque, soirée parents-enfant) : 304 familles sont inscrites et 234 d'entre elles, fréquentent régulièrement la Maison des parents

Deux **lieux d'accueil enfants/parents** : un au centre-ville et un autre au Pont Yblon

1 séjour de bien-être dédié aux femmes

Stage de self défense

Les projets et les perspectives pour 2024

- La pérennisation des actions déjà en place
- La mise en place de réunions partenariales notamment avec le service social départemental
- La mise en place de temps forts : journée de la femme, octobre rose, portes ouvertes parentalité (en partenariat avec les services de la ville)
- Soirée familles
- Café parents en partenariat avec l'éducation nationale
- Partenariat avec Langevin au jardin sur les ateliers jardinage.

Service Vie Associative

Réalisation 2023

Evènements associatifs sportifs, sociaux et culturels

Mise en place de **marchés nocturnes** en lien avec les associations

Forum des associations : 2134 présents

Une vingtaine d'évènements associatifs suivis par le service

Un budget de 220 000 € dédié aux associations

Suivi et accompagnement **du tissu associatif de la Ville** (une moyenne de 100 associations)

Service Sport

Budget de fonctionnement : 170 000 € / Budget d'investissement : 43 000 €

Réalisation 2023

2 stages sportif avec 60 enfants inscrits / 30 femmes inscrites

Cours de zumba 1 fois par semaine avec 60 femmes inscrites



Piscine mobile : cours de natation sur temps scolaire, encadré par maîtres-nageurs et des animateurs (Mai à Juillet)

2 maîtres-nageurs

Un budget à plus de 100 000 euros

350 personnes qui ont pu bénéficier de cours d'aisance aquatique et de cours de natation.

6 journées de découverte du sport par « **24 sites pour 2024** »

Semaine de l'**intégrathlon** avec la participation de 60 dugnysiens

2 stages de **Boot camp** avec plus de 20 jeunes inscrits

Le téléthon

Les projets et les perspectives pour 2024

- Installation d'un mur d'escalade mobile
- Semaine olympique
- Journée paralympique
- Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024
- Le festival des arts martiaux

Politique de la ville

- 28 projets ont été financés dans le cadre du contrat de ville
- 10 projets financés lors des commissions du Fonds d'initiative associative (FIA)
- 2 projets financés dans le cadre du FIPD
- 5 projets financés dans le cadre de l'appel à projet quartier d'été.

Direction des Technologies Numériques



Mise en conformité RGPD de l'ensemble des services de la ville = 24 996 €



Renouvellement de toutes les licences de messagerie OFFICE = 18 739 €

Sécurité serveur : Migration des serveurs de la ville vers dernière version du système d'exploitation = 36 924 €



Renouvellement de toutes les bornes WIFI et des switchs = 15 652 €

Mise à jour de la téléphonie IP ville = 42 720 €



Remplacement et modernisation des postes informatiques = 3 281 €



Nouveaux routeurs ville et Centre Vidéo Surveillance = 96 561 €

Renouvellement du parc matériel de la ville pour l'ensemble des services = 45 424 €
Renouvellement téléphonie = 4 007 €

Projets pour l'année 2024 :

Aménagement informatique des locaux VEFA du Pont Yblon = 40 000 €

Création d'un réseau de secours pour la fibre avec dédoublement du raccordement = 50 000 €

Sécurisation du réseau de la ville = 30 000 €

Acquisition d'un logiciel – service Commande Publique = 5 277 €

Acquisition logiciel service Logement = 10 500 €

Acquisition d'un logiciel de gestion du parc automobile = 30 000 €

Renouvellement du parc informatique = 53 000 €

Sécurité / Police Municipale

Réalisation 2023 :

Construction d'un nouveau Poste de Police Municipale avec Centre de Supervision Urbain

Acquisition de 2 nouveaux véhicules de services

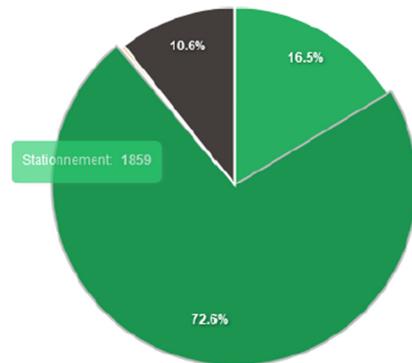
Remise en état du parc de caméra de vidéo protection suite aux émeutes de juillet

Développement de la video protection sur le Village des médias

Développement de la politique de professionnalisation des effectifs de la police municipale (formation, concours)

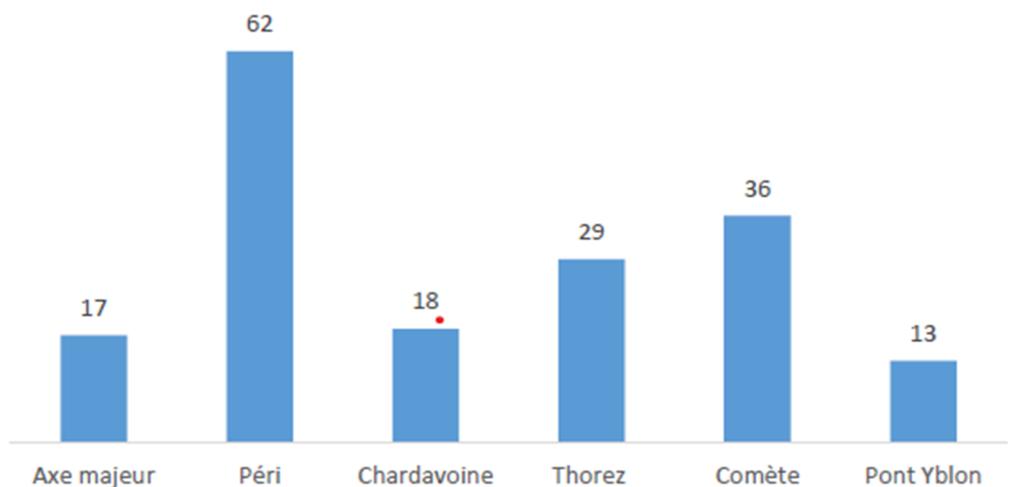


Stationnement (1 859 PV)



dont 483 via vidéo-verbalisation ce qui représente 72,6% des verbalisation effectué par les agents assermenté.

Nombre de mise en fourrière - 2023 (175)



Développement durable - Urbanisme



Agenda 21 et plus largement la sensibilisation au développement durable.

L'Agenda 2030 a abouti à un document cadre fixant un plan avec **25 actions**. Cette année, de nombreuses actions ont été proposées au sein des structures (centre de loisir, écoles...) et le festival développement durable proposé par l'ensemble des services de la ville pour valoriser les actions en faveur du développement durable.



Après deux ans de travail, l'**Atlas de la Biodiversité Communale** a été présenté et fixe un plan d'actions à porter par les services techniques essentiellement (gestion des espaces verts, intégration des enjeux dans les aménagements, aménagements des cours d'écoles...).

L'ABC, a pu avoir un financement d'un animateur en emploi civique, pour le bon suivi, il est impératif de continuer la sensibilisation. Le partenariat avec la LPO (convention de 3 ans) a permis d'organiser des ateliers et proposer à une classe de CM1 de l'école Colonel Fabien le projet « Mon établissement est un refuge LPO »

Sensibilisation + 300 personnes, majoritairement les enfants, en particuliers lors des ateliers en école et centre de loisirs.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Afin d'agir sur la **diversité de l'offre commerciale**, le service a été en charge de mener les études permettant :

- _ la mise en place du droit de préemption sur les baux commerciaux
- _ la candidature de la ville au programme Centre Villes Vivants

87 500€ dont 43 750€ de subvention de la MGP en fonctionnement



URBANISME

150 dossiers instruits :

58 permis de construire / déclaration préalable / autorisation de travaux (+15%)

10 autorisation préalable pour les enseignes (+10%)

51 certificats d'urbanisme (-20%)



5 demande d'autorisation pour les permis de louer (-15%)



1 demande de meublé touristiques

25 DIA, dont 6 de compétence de territoire (-35%)

11 rendez-vous avec des administrés, plus de 140 administrés reçus pour leur dossier.

La ville est accompagnée par le territoire pour mener à bien deux études urbaines distinctes sur le quartier de la Comète et du Centre-Ville.

Pour cette dernière des ateliers, et réunions de concertation ont été organisés par ARCADIS (bureau d'études en charges) afin d'associer les habitants et commerçants à chaque étape du processus.